

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Distillateurs.

DISTILLERIE DE PRESCOTT, ONT.

AVIS AUX MARCHANDS DE SPIRITUEUX.

LES Soussignés ont le plaisir d'annoncer au Commerce qu'ils ont complètement renouvelé leurs appareils de distillation et ont introduit les améliorations les plus récentes pour la rectification des esprits de grain, et qu'ils sont maintenant prêts à exécuter les commandes qui seront adressées soit à eux directement ou à leurs agents à Montréal, pour Alcool à 65 degrés, Esprit-de-Vin à 50 degrés, Whisky de Seigle ou de Malt et Toddy Whisky.

J. P. WISER & CIE.

Représentés à Montréal par

MORIN & CIE.,

24 Rue St. Sacrement.



AVIS.

AVIS est par le présent donné que la Marque de Commerce ci-dessus consistant des mots GOODERHAM & WORTS, TORONTO, avec DEUX ETOILES et les lettres G. & W. le tout inscrit dans DEUX CERCELES OVALES, a été adoptée par la dite Société de GOODERHAM & WORTS, et a été dûment enregistrée conformément à l'Acte sur les Marques de Commerce de 1868, dans le but de distinguer certains spiritueux et Boissons de Malt manufacturés par eux dans la dite Ville de Toronto à savoir: ALCOHOL, WHISKY de SEIGLE, WHISKY de MALT, TODDY WHISKY, et toutes autres Boissons spiritueuses vendues par eux à Toronto, Montréal, et ailleurs dans la Puissance du Canada. La dite Marque de Commerce est brûlée sur chaque Quart ou Tonno contenant les dits Spiritueux, en la forme et manière démontrée par le dessin ci-haut.

GOODERHAM & WORTS,
A. & A. B. CHARLEBOIS,

Agents.

Montréal, Octobre, 1871.

SPIRITUEUX, BIERES ET PORTER.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de faire de nombreuses et importantes améliorations et alterations à leur Appareil de Distillerie, qui est maintenant en pleine opération et qui leur permettra, à l'avenir, de fournir toute quantité, soit en douane soit droit, payé de leurs célèbres Spiritueux, consistant en

WHISKY DE MALT

OLD RYE WHISKY

ESPRIT-DE-VINS 50 O.P.

ALCOOL 66 O.P.

qu'ils garantissent être distillés des maltes et grains de la meilleure qualité.

Ils attirent aussi l'attention sur la qualité supérieure de leur célèbres Bières INDIA PALE et autres et sur leur PORTER de cette saison, dont l'on peut se procurer n'importe quelle quantité en fûts ou bouteilles.

WM. DOW & CIE.

P. S.—Le plus haut prix du marché est toujours payé pour l'Orge, le Seigle, l'Avoine et le Houblon.

Annonces de Bordeaux et de
Marselles.GUSTAVE GUY MOYAT
CI-DEVANT

WINGFIELD & CIE.

Negociant en Produits Français
BORDEAUX.

LOUIS REBOUL

Commissionnaire en Drogueries.
MARSEILLE.

Marchands de Vins.

P. POULIN & CIE.,

DISTILLATEURS et FABRICANTS de COR-
DIAUX, GENIEVRE (old Tom), VINS DE
GINGEMBRE, SIROPS de FRUITS de CHOIX,
ABSINTHES, EAUX-DE-VIE, WHISKIES, &c.,
MARCHANDS A COMMISSION et Importateurs
de VINS, SPIRITUEUX et CIGARES.

Bureau et Entrepôt: 313 RUE ST. PAUL.

MONTREAL.

Marchands de Tabac, Cigares, &c.

A. DUBORD & CIE.

IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANU-
FACTURIERS DE TABAC,

En Gros et en Détail

227 & 229 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du com-
merce sur notre tabac en poudre si avantageusement
connu dans les Provinces du Canada.

HENRY & CIE.,

MANUFACTURIERS DE TABACS,
271 RUE ST. PAUL,
MONTREAL P.Q.

Marchands de Poissons.

JAMES C. GORDON,

MARCHAND EN GROS DE POISSON DE
TOUS SORTES,
Frais, Salé, Fumé, Séché, Salé vert, en Saumure, et
de CONSERVES ALIMENTAIRES, d'HUILES de
MORUE et de LOUP-MARIN, des célèbres HUI-
TRES de MALPEQUE.

FINNAN HADDIES toujours en mains.

Entrepôt des Pêcheries Moisie—31 St. Nicholas,

MONTREAL.

Marchands de Vaisselle

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE
PORCELAINES,

VERRETERIES ET VAISSELLE.

339 & 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SŒURS, MONTREAL.

Gardes-magasins.

EMMAGASINAGE EN ENTREPOT OU
FRANC DE DROITS.

FRED. CASTLE,

65, RUE DE LA COMMUNE.

Vis-à-vis le Bassin du Canal.

MONTREAL.

Hotels.

HOTEL RIVARD,

No. 64 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

DES VOITURES transporteront les voyageurs des
bateaux et des chemins de fer à l'Hôtel.
Table des mieux servis.

SALLE D'ENCAN de TORONTO

Etablie en 1834.

F. W. COATE & CIE.

AGENTS DE MANUFACTURES

ENCANTEURS

ET

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

RUE KING

TORONTO.

Marchands de Culr.

LA SEMELLE PATENTÉE

DE

NOË BELHUMEUR,

POUR PRÉSERVER de l'HUMIDITÉ et du
FROID, DES RHUMES de GORGE ET DE
POITRINE, cet article est indispensable à tous et
spécialement aux invalides, aux convalescents et aux
personnes de FAIBLE CONSTITUTION.
C'est le seul préservatif efficace qui existe.
En vente chez tous les marchands de chaussures.

BOUCHONS!

BOUCHONS!!

BOUCHONS!!!

FRANCISCO LLADO & CIE.

Importateurs de Bouchons d'Espagne et de Liège
132 et 134, MAIDEN LANE, Coin de Water
Street NEW YORK.

MM. P. POULIN & CIE., Marchands de Vins de
cette ville ont été appointés SEULS AGENTS
pour le Canada.

On peut examiner les échantillons à leur bureau.

313, RUE ST. PAUL.

Demandez un circulaire illustré.

CHARLES ALEXANDER & FILS,

[ÉTABLIS EN 1842.]

CONFISEURS EN GROS
FABRICANTS DE

Gâteaux raffinés à la vapeur, Gum Drops, Gâ-
teaux à la crème, Fruits cristallisés, Four-
nitures de Pharmaciens en maga-
sin et faites à ordre.

AUSSI,

Gâteaux ornés pour les Mariages, Fleurs Magni-
fiques, Boîtes de Manufacture Anglaise,
Allemande et Française, Papier
garni de frange et de Motifs,
Cornets d'abondance.

387 et 391, Rue Notre-Dame.

MARMALADE.

Caisses de Marmalades de Dundee, de Keller, en
pots de 1 lb.

Marmalade de Dundee de Keller en pots de 14 lbs.

AUSSI

Marmalade de Chas. Alexander & Fils, [fabri-
quée en Mars] en pots de 1 lb.

Marmalade de Chas. Alexander & Fils, en pots de
10 lbs.

EN GROS OU EN DETAIL.

CHAS. ALEXANDER & FILS,
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Dissolution de Société.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés
comme Marchands-Epiciers, sous la raison
sociale de SENECAL, CADIEUX & JOLY, a été dissoute
de consentement mutuel du 1er Janvier dernier.

M. L. H. SENECAL reste en possession du stock
et des livres. Il est seul chargé du règlement des
affaires de la dite société.

L. H. SENECAL,
PIERRE JOLY.

AVIS.

En référence à l'annonce ci-dessus, je soussigné
profite de cette occasion pour offrir à mes amis et au
public mes sincères remerciements pour l'encourage-
ment qui m'a été accordé jusqu'à ce jour, et je les in-
forme que je continuerai le même commerce que ci-
devant dans les magasins No. 241 rue St. Paul et Nos.
209 et 211 rue des Commissaires, sous les noms et rai-
son de PIERRE JOLY & CIE., ou j'aurai conti-
nuellement en main un assortiment choisi d'épicerie,
vins, liqueurs, tabac, cigares, farine et provisions,
que je vendrai au plus bas prix du marché.

PIERRE JOLY

Ci-devant de la maison Senechal, Cadieux & Joly.

REVUE COMMERCIALE

Pour la semaine finissant le 19 Juin 1872.

La température se comporte toujours admirablement pour la végétation. Les champs présentent-ils aussi l'apparence la plus luxuriante. On a eu des orages et en quelques lieux il est tombé de la grêle, mais on n'a appris qu'elle avait causé des dommages. Nous avons à peine eu un jour de forte chaleur. Les arbres fruitiers sont en retard, et il y a peu d'apparence d'une récolte considérable de fruits; c'est tout au plus si nous en aurons une moyenne.

Les fréquents orages que nous avons eus ont aidé puissamment à la flottaison des billots et le commerce de bois en profite pour conduire aux scieries de fortes quantités dont on avait presque désespéré.

Le calme qui a coutume de s'établir dans les affaires à cette saison a été très marqué pendant la huitaine qui vient de s'écouler.

Nous regrettons d'avoir à enregistrer un nouvel accident, dont on trouvera les détails ailleurs dans nos colonnes, arrivé à un vapeur transatlantique en sortant de notre port.

Plusieurs ventes publiques de denrées coloniales doivent avoir lieu cette semaine et la semaine prochaine. Nous en publierons les détails dans notre prochain numéro.

Les exportations de céréales de notre port se continuent toujours sur une forte échelle. Le St. Laurent acquiert d'année en année une préférence marquée pour le transport des céréales, et si notre commission du havre sait fournir l'accommodation nécessaire à la flotte toujours grossissante qui visite notre port, Montréal rivalisera avant longtemps avec New York pour l'exportation du grain. Déjà on laisse loin derrière nous cette métropole des Etats-Unis pour l'exportation du bois, car d'après les journaux américains il n'y a que six vaisseaux qui prennent chargement pour l'Amérique méridionale tandis que nous en comptons quinze. Aussi a-t-on commencé à pousser le cri d'alarme et fait-on des efforts inouïs pour faire rentrer le commerce dans le courant qu'il a suivi pendant très longtemps. Espérons que nous saurons lui faire garder le courant actuel, en fournissant aux expéditeurs toutes les facilités possibles pour faire ce commerce aussi économiquement et aussi promptement que possible.

BOIS DE SERVICE.—Nous constatons toujours beaucoup d'activité sur notre place pour le bois de service. Il est passé un grand nombre de radeaux devant la ville pendant cette semaine et notre marché est comparativement bien approvisionné de bois de toute sorte. Les cours n'offrent aucun changement important, mais ils restent bien maintenus.

Sur le marché de Québec, il existe beaucoup d'activité. Nous empruntons à la circulaire de MM. J. Bell, Forsyth & Co., de Québec, les informations suivantes sous la date du 14 courant:

Depuis notre dernier circulaire, le vent d'est a prévalu presque sans interruption et les arrivages de la mer se montent à 110 navires, portant à 195 vaisseaux donnant un tonnage de 130, 695 tonneaux le nombre des arrivages excédant ceux de l'année dernière, sans compter une augmentation considérable dans le nombre des steamers. Les vaisseaux ont éprouvé beaucoup de détention dans leur chargement en conséquence du mauvais temps et de l'agglomération dans notre port par suite de l'arrivage simultané d'une flotte aussi nombreuse.

Pin blanc.—Les cages qui ont coutume d'arriver de bonne heure, ont fait défaut cette année. Il ne sont pas encore arrivés et n'arriveront pas encore de quelque temps, par conséquent il se conclut peu de transactions. Les quelques cages qui s'offrent en vente se com-

posent généralement de bois de bonne qualité, qui est fermement tenu à nos cotes. Il existe quelque demande pour la qualité "Railroad" qui est rare. On a conclu des ventes de 16d à 1s pour ordinaire de 46 à 54 pieds de longueur; 13 à 13½d pour bon ordinaire, de 50 à 55 pieds, et 1.5d à 1.6d pour choix de 68 à 69 pieds.

Pin rouge.—Rare. Quelques petites parties ont trouvé preneurs de 13½d à 14d pour longueur de 40 pieds, et de 15d pour 45 pieds.

Chêne.—Ce bois est rare et la lenteur avec laquelle arrivent les cages donne beaucoup de fermeté aux cours actuels. Quelques radeaux du Canada ont été vendus à 46c.

Orme.—Les approvisionnements sont très légers et on ne s'attend pas à les voir augmenter sensiblement. Ventes à 1s 6d à 1s 7d par pied pour longueur de 45 pieds.

Frêne.—En demande. On cote celui de 14 pouces 1s 3d à 1s 4d.

Douelles.—Ventes à £73 15 pour douelles à pipes et £23 pour douelles à tonnes avec forte tendance à la hausse.

Madrriers.—En face des fortes expéditions qui se font journellement, il est difficile de faire des achats de madriers de pin et d'épinette. On a conclu des ventes en hausse sur les cours que nous avons signalés, et on cote aujourd'hui première qualité pin clair seul £27.10 à £30.

FRET.—Pour Liverpool, leurd de 29s à 30s. Madriers pour Londres 80s, et 27s à 28s pour la Clyde.

Nous donnons ci-dessous les cours pour le bois en radeau ou en cage. On voudra bien se souvenir que le bois en cage soumet l'acheteur à de fortes dépenses quelquefois pour le dresser. Les rebuts causent quelquefois de fortes pertes. S'il est vendu en *shipping order* il n'y a que les frais d'embarquement à encourir:—

Pin blanc, en cage pour inférieur à ordinaire selon moyenne et mesuré.....	0 8 .. 0 10½
Do do bonne moyenne.....	1 0 .. 1 1
Do do bonne à qualité supérieure	1 3 .. 1 6
Do <i>shipping order</i> selon moyenne et qualité.....	1 0 .. 1 6
Do planches, 18 à 20 pouces.....	1 9 .. 1 10
Pin rouge, en cage, mesuré, selon moyenne et qualité.....	0 10 .. 1 0
Do en <i>shipping order</i> 40 à 45 pds.	1 2 .. 1 3
Chêne du Canada, par radeau selon moyenne et qualité.....	2 3 .. 2 3½
Do du Michigan et de l'Ohio do.	2 3½ .. 2 4½
Orme, par cage, 30 à 35 pieds.....	1 4 .. 1 6
Do do 40 à 50 do.....	1 6 .. 1 7
Do en <i>shipping order</i> , 40 à 50 p.	1 5 .. 1 8
Epinette, carrée, selon grosseur.....	0 10 .. 1 0
Do équarrie sur deux côtés.....	0 8 .. 0 9
Douelles, pipes selon spécification et qualité.....	£73.15.00
Do, marchandes, chêne blanc, pour tonnes.....	£23.00.00
Madrriers, clair, selon spécification première qualité.....	23.10.00
Do 2me qualité et autres.....	En proportion.
Do, à flot, 1re qualité.....	£20 00.00
Do, 2me qualité et autres.....	En proportion.
Do d'Epinette, 1re qualité.....	£9.00.00
2me do.....	7.00.00
3me do.....	5.00.00

Exportation de bois du Port de Québec pour la semaine finissant le 13 Juin 1872.

Chêne.....	Tonneaux.....	4,561
Orme.....	"	1,361
Pin rouge.....	"	2,956
Pin blanc.....	"	26,149
Bouleau.....	"	802
Frêne.....	"	318
Noyer tendre.....	"	32
Noyer noir.....	"	46
Erable.....	"	98
Planche de pin.....	"	63
Tilleul.....	"	9
Madrriers de pin (Ends) Q. Std.....	"	32,082
Do do.....	"	233,946
Do épinette (Ends) ".....	"	7,239
Do do.....	"	93,631
Pin.....	"	600
Douelles, CBIO, mille.....	"	175
Douelles à pipe.....	"	77
Douelles CBIO ".....	"	8
Bois à lattes de frêne, cordes.....	"	120
Palissades, pièces.....	"	3,000
Madrriers de pin, pieds.....	"	199,456
1 lanches de pin.....	"	90,000
Planches d'épinette, pieds.....	"	90,000

BOIS DE COUDE.—Bien que nous n'ayons aucun changement à signaler dans les prix, on constate une demande plus marquée et on est porté à croire que les cours ne fluctueront que très peu, si toutefois il y a fluctuation. L'opinion que nous avons émise que le prix du bois de chauffage restera comparativement haut eu égard à la demande qui existe pour le petit cabotage, se trouve pleinement réalisé et nous ne voyons pas qu'il pourra s'opérer de changement cette année, car quand les affaires du printemps seront terminées, nous seront fort avancés dans l'été et presqu'à la veille de la nouvelle récolte qui nécessitera l'emploi des mêmes vaisseaux, qui autrement pourraient être employés au transport du bois de corde.

Nous cotons les différentes qualités comme suit:

Bois du Haut Canada.—Erable \$7.00, Merisier \$6.50, Hêtre \$6.50.

Bois du Bas Canada.—Erable \$6.50, Merisier \$6.00, Hêtre \$6.00, Frêne \$4.00, Epinette \$5 à \$5.55.

CHARBON.—La demande pour le charbon se maintient très active et tout ce qui s'offre trouve preneurs à pleins prix. De fortes transactions ont été conclues dans l'intercolonial et la houille du Cap Breton qui paraissent attirer cette année plus d'attention que d'ordinaire de la part des consommateurs.

On cote comme suit les différentes qualités: Anthracite Lehigh, par 2000 lbs, \$6 50 .. 7 00 do Lackawana on Pittston 6 25 .. 6 50 Ecossais à vapeur..... 6 06 .. 6 25 Pays de Galles..... 6 00 .. 6 25 Intercolonial..... 6 50 .. 0 00 Cap Breton..... 5 00 .. 5 25

À Québec les prix restent sans changement. On signale des ventes de charbon écossais à vapeur à \$6.70 par chaldron. On cote de \$0.25 à \$0.40 par chaldron de 30 quintaux celui de Liverpool.

FERRONNERIE.—Le câble transatlantique nous a signalé depuis notre dernière publication une nouvelle hausse de 3s à 5s par tonneaux sur la fonte. La hausse sur notre place n'a pas été aussi forte, mais on ne peut cependant pas acheter aux cours que nous avons signalés précédemment. Il existe moins d'activité dans les ventes et reventes, le commerce étant généralement assez bien approvisionné, néanmoins le mouvement est encore considérable, soit par l'exécution de nouvelles commandes, soit pour compléter les anciennes.

LAINE.—Les recettes de laine domestique augmentent sur notre place et on s'attend à signaler un mouvement très actif dans ce produit dans quelques jours. Les hauts prix ont l'effet de restreindre le volume des transactions et les manufacturiers paient difficilement les cours du jour. On cote la laine de toison 45c à 50c; étirée, qualité supérieure, 40c à 45c; No. 1 30c à 35c; noire 30c à 35c. Dans la province d'Ontario, les cours sont les mêmes que ceux que nous venons de signaler sur notre place.

L'arrivée de la barque *Sarah* à Boston, avec la plus forte cargaison de laine que navire ait apporté dans ce port, est un fait digne de mention spéciale. Sa cargaison ne comprenait pas moins 3,386 balles de laine de la Nouvelle-Zélande. Il n'y a que ceux qui ont suivi le progrès au jour le jour de cette branche d'affaires qui peuvent avoir une idée juste de son importance. Les recettes de laine étrangère dans ce port durant l'année actuelle ont atteint l'énorme chiffre de 42,982 balles. L'augmentation dans les recettes dépasse de cent pour cent les re-

cettes de l'année dernière, qui au mois de juin n'étaient que de 18,615 balles.

COTON.—Le marché au coton ne fournit que peu de changement, et la demande se maintient régulière aux cours suivants sur le marché de New York :

	Upland.	Ala-bama.	New Orleans.	Texas
Ordinary par lb.	21	21	21	21
Good ordinary....	23½	23½	23½	23½
Low middling....	25½	25½	25½	25½
Middling.....	26½	26½	26½	26½
Good middling....	27½	27½	27½	27½

Le *Financial Chronicle*, de New York, a publié dernièrement un long rapport sur l'apparence de la récolte de coton et sur l'espace de terrain sous cette culture. Nous reproduisons le tableau qui donne l'espace sous culture en acres.

	TOTAL ACRES.		
	En 1870.	En 1871.	En 1872.
Texas.....	900,937	802,731	900,337
Louisiane.....	920,710	828,630	920,700
Mississippi.....	1,644,512	1,447,191	1,644,512
Alabama.....	1,437,272	1,221,682	1,365,409
Floride.....	140,909	126,819	140,909
Georgie.....	1,330,991	1,157,963	1,291,063
Caroline du Sud.	601,764	481,412	601,674
Caroline du Nord	451,714	391,509	451,714
Tennessee.....	526,184	489,352	552,493
Arkansas.....	711,734	654,796	779,318
Autres Etats...	218,828	203,611	218,828
Total.....	8,885,545	7,811,696	8,867,647

FARINES.—L'activité qui existait lors de notre dernier rapport ne s'est pas maintenue. Le calme s'établissait de nouveau le lendemain pour se continuer sans interruption jusqu'à l'heure où nous allons sous presse. Les transactions conclues ne comprennent que quelques parties prises par la boulangerie; 1000 barils bonne superline et quelques lots pour le commerce local.

On cote à la clôture: Extra \$7.00, Fancy \$6.75 à \$6.80, Superline ordinaire du Canada \$6.25 à \$6.35, forte pour boulangerie \$3.20 à \$6.35, No. 2, farine en sac \$3.20 à \$3.25.

Blé.—Aucune transaction à signaler.
Grains grossiers.—Le marché est très-calme pour tous les grains grossiers généralement. On ne signale que deux ventes de pois, en tout 10,000 minots, à 85c. Quelques ventes d'avoine à 32c. par 32 lbs. Le maïs est lourd, en conséquence de la difficulté à s'assurer du fret. Nous n'avons connaissance d'aucune transaction. L'orge est entièrement nominal.

Nous donnons ci-dessous le stock en magasin et entre les mains des meuniers:

	Jun 15.	Jun 1.	Jun 1.
	1872	1872	1871
Blé, minots.....	183,442	177,120	415,244
Maïs.....	139,624	115,952	60,884
Pois, minots.....	89,524	14,750	32,382
Avoine, minots.....	40,476	56,176	10,225
Orge, minots.....	1,000	4,000	3,120
Seigle, minots.....	300	300
Farine, barils.....	131,791	143,171	131,467
Farine de seigle, brls.....	1,229
Farine d'avoine.....	725	2,150	210
Farine de maïs, brls.....	300	1,250	462

Graine de lin.—Vente de quelques petits lots à \$1.50 par 60 lbs.

Graine de trèfle.—Aucune transaction à signaler.

Graine de mil.—Aucune transaction. La saison est maintenant trop avancée et ce qui reste devra être tenu jusqu'à l'année prochaine.

LARD EN BARIL.—Le marché aux comestibles est très-calme. La demande pour le lard mess est régulière pour la consommation de \$15 à \$15.25. Le marché est bien approvisionné. Les

qualités inférieures sont négligées et entièrement nominales.

SAINDOUX.—Demande régulière pour la consommation à 10½c par lb.

BEURRE.—Le marché n'offre aucun changement. Les recettes ne sont pas considérables et sont immédiatement acceptées par la consommation.

JAMBONS.—La demande pour les jambons couverts a été beaucoup plus accentuée depuis quelque jours qu'au commencement du mois, et les lots en disponible ont été écoulés à 14 et 15c par lb. Les jambons non couverts sont de défaut plus difficile aux cours de la semaine dernière.

PROMAGE.—La demande est toujours très active et les lots qui arrivent sont généralement placés à l'avance. On cote le bon ordinaire 11½ à 12c, et le choix 12½ à 13c.

ÉPICERIES.—Le marché aux épiceries est très-calme. Le commerce de demi-gros attend les ventes publiques qui doivent avoir lieu dans la prochaine huitaine pour compléter les assortiments.

Café.—La demande pour cette sève est extrêmement calme. Nous ne nous attendons à aucun changement avant le 1er juillet.

DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES.—Les détenteurs de produits chimiques sont moins fermes dans leurs prétentions et feraient des concessions pour effectuer le placement de lots importants. Quoiqu'il nous ne changeons rien à notre liste de prix courants, il faut voir ces cours comme ceux du commerce de demi-gros. Les ventes des marchandises à quoi se font à des concessions sur les prix cotés.

ÉPICES.—Nous signalons un mouvement assez marqué dans les épices, principalement dans le clous de girofle, qui a été accaparé par la spéculation. On cite des ventes considérables à 11½c, 12c et 12½c, clôturant à 15c. Les muscades ont été en demande pendant la huitaine et on signale plusieurs ventes à 90c pour bonnes ordinaires. Les maribades sont fermement tenues de \$1.90 à \$2.50, selon provenance, avec bonne demande régulière.

FRUITS.—Les prunes en barils sont en bonne demande. On cote celles en gros colis 5c, et celles en boîtes 5½c à 6c. La demande pour le raisin est très-calme. Les fruits secs en général sont tranquilles.

HUILES.—La demande spéculative que nous avons signalée sur les huiles de poisson dans une de nos précédentes revues, est arrêté. Il y a encore néanmoins un bon courant régulier d'affaires aux prix suivants: huile de loup marin blanche (nouveau procédé) 72½c à 75c; ordinaire 67½ à 70c; paille 62½ à 54c; huile de morue 55c à 56c. L'huile d'olive est plus ferme, on cote \$1.05 à \$1.15 pour première et seconde qualité. Il y a eu un fort courant d'affaires dans les huiles de lin qui ont subi une hausse en Angleterre. On cote bonillie 80c à 82½c et crue 75c à 77½c.

MELASSE.—Il s'est conclu quelques transactions dans les melasses de basse qualité et on cite des ventes de centrifuge à 19c. Les bonnes qualités sont calmes.

SEL.—Peu d'affaires par suite de la divergence d'opinion entre détenteurs et acheteurs. Le gros de Liverpool est tenu à 65c, le fin à 72½c, le factory filled à \$1.60 et celui d'Ontario à \$1.25 à \$1.40 par baril.

La réduction des droits sur le sel des Etats-Unis a déjà un effet favorable sur la production du Canada, et on remarque la présence d'acheteurs américains sur les lieux de production, qui

ont fait d'assez forts achats, qu'ils expédient aux Etats-Unis. Goderich et Sarnia vont profiter beaucoup par ce changement du tarif américain.

SUCRE.—Demande régulière pour le commerce de demi-gros et la consommation. On cote Barbade ordinaire 9½c à 9¾c par lb., raffiné écossais 9½c à 10½c. Les raffinés se continuent sans changement.

Il est arrivé depuis quelques jours sur notre marché une assez forte quantité de sucre d'érable des campagnes en bas de Québec, qui a trouvé preneurs de 7½c à 8½, selon qualité. Le marché à la clôture est devenu moins actif et le bon ordinaire ne commande pas au delà de 8c.

Nous voyons par nos échanges de New York que les ouvriers employés dans les raffineries de sucre se sont mis en grève lundi.

SPIRITUEUX.—La demande pour les spiritueux est très-calme sans changement de prix. Il s'est conclu peu de transactions dans les spiritueux importés. Le marché est abondamment fourni d'eau de vie et de genièvre. Pour prix à la clôture, voir liste des prix courants.

THÉ.—Le marché est dans le calme le plus profond. Le commerce de demi-gros force l'écoulement des thés sur lesquels les droits ont été acquittés avant la mise en opération de la nouvelle loi qui viendra en opération le 1er juillet, qui abolit les droits sur le thé et le café, à l'exception de ceux qui seront achetés aux Etats-Unis qui acquitteront un droit de 10 pour cent.

CIRCULAIRE DE J. LAVELLO.

RUE DE ROME, 90.

Marseille, le 1er juin 1872.

Les avis sur l'apparence de nos récoltes, sans être unanimes comme il y a quelques temps, sont cependant toujours assez satisfaisants dans leur ensemble. Il en est précisément de même en Angleterre. S'il n'y a pas d'autres contrariétés, nous pouvons compter encore sur de bonnes et belles récoltes. Mais il nous faudrait du temps à souhait.

Une correspondance de Paris, du 25 courant, dit que la sécheresse donnait lieu à des plaintes très graves pour les récoltes en terre, dans toute la Hongrie. Cependant, un honorable négociant de cette ville nous a assuré qu'il avait plu abondamment depuis, et que l'alarme s'était calmée.

Le télégraphe de l'Azoff est muet depuis le 30 mai. A cette date, on se plaignait encore de la sécheresse et de la chaleur excessive.

Nous n'avons plus rien appris d'Odessa et de Galatz, d'où l'on annonçait le commencement des pluies. Nous supposons qu'elles ont continué et que les plaintes ont cessé. Nous verrons après cela comment sera appréciée la récolte dans ces contrées.

LAINES.

(Circulaire de M. Casno, Courtier.)

Depuis deux mois les ventes publiques se succèdent sans relâche, ne laissant point de répit aux acheteurs et forçant la main aux fabricants, qui ne demandaient qu'un peu de temps pour liquider leur brillante campagne arrivée à sa fin.

Dans une pareille condition, il arrive que naturellement chaque couchère amène une nouvelle baisse; on constate sur celle de Liverpool, qui vient de commencer, une baisse d'environ 15 0/0 sur les prix de mars pour les laines des Indes, et sur celle du Havre, qui se traite péniblement, une diminution de 20 centimes par kil. sur les prix de la dernière vente.

De ce qui précède, faut-il conclure que tout est perdu? Nous ne le pensons pas. Il y a trois mois, on craignait que la production de la laine ne fût pas assez importante pour les besoins croissants de la fabrique; aujourd'hui on semble craindre que nous allions être écrasés par les quantités; nous sommes évidemment dans un moment d'exagération.

REVUE DES MARCHANDISES SUR LA PLACE DE MARSEILLE.

Marseille, le 1er Juin 1872.

HUILES D'OLIVE.

La situation de l'article est encore aussi calme qu'auparavant. La savonnerie traverse une période de mévente qui l'oblige à réduire considérablement son travail; il s'en suit qu'elle renonce à tout achat sérieux. Le peu qui se place obtient fr. 50 et 58, suivant qualité.

A livrer, il n'y a point de courage. On comprend cependant que le désir d'opérer tardera peu à se manifester. Dans la question des droits, les affaires avaient été déjà bien nombreuses. En l'état, on cote:

Table with 2 columns: Quantity/Period and Price in Francs. Includes items like '3e trimestre', '4e', and '3 1re 1872'.

En qualités comestibles, on a traité 116 fut. Bari I A., de fr. 133 à fr. 137 l'hect., consommation, et 18,930 kil. Var mangeable de fr. 109.50 à fr. 112 les 100 kil.

SAVONS.

Table with 2 columns: Description of soap and Price. Includes 'Toujours calme' and '50 caisses'.

BOUGIERES.

Cochon de Indes. — Le vapeur Fort nous a apporté un faible renfort d'environ 80 sacs; l'article est très calme de fr. 6.50 à fr. 6.75 le kil. pour la grise, fr. 7 à fr. 7.25 pour argentée, fr. 7.50 à fr. 8 pour noire à Zaccatiles. Cérise de tartre. — Peu d'affaires à signaler; les ordres qui arrivent du dehors sont limités, au-dessous des prix demandés par les fabricants.

Gomme arabique. — La belle marchandise se fait très rare à fr. 200 les 100 kil.; les qualités secondaires plus abondantes s'obtiennent de fr. 175 à fr. 185 les 100 kil.

Galles noires et vertes et graines jaunes. — Ces deux articles sont complètement délaissés. Clous de giroflles de Zanzibar. — Nous sommes en pleine hausse pour cette épice dont quelques ventes se sont faites à fr. 150 les 100 kil. E. les détenteurs du peu qui reste sur place à l'entrepôt tiennent aujourd'hui fr. 160 et même fr. 170.

SPRITUEUX.

La semaine n'a marqué que très peu de fluctuation, les prix se sont maintenus à la cote.

MÉTAUX.

Les cuivres sont encore en hausse. L'Angleterre vient de faire une hausse de fr. 12.50.

Les plombs sont très fermes. Les plombs laminés viennent de subir la hausse des plombs en saumon.

Les étains sont faibles, mais on s'attend à une reprise prochaine.

BOIS ET DOUELLES.

La position reste toujours avantageuse et les prix des poutres sapins ont obtenu une légère avance; on paie 50 fr. pour un chargement en mer.

L'enchère d'hier de douelles de chêne a été plus froide, mais on attribue ce manque d'entrain à la qualité inférieure de la marchandise présentée; on a payé de 42 à 44 les 36/1 4/6 écarts.

Les autres qualités continuent à être bien tenues.

PRODUITS CHIMIQUES.

Aucune affaire à signaler, nos cours restent nominaux.

REVUE DU MARCHÉ DE BOIS D'ALBANY.

Pour la semaine finissant le 11 Juin 1872.

Le changement des droits, sur le bois du Canada, de ad valorem à un droit spécifique de \$2 en or par mille pieds, à prendre effet au 1er août prochain, sera une cause de satisfaction pour tous ceux qui sont intéressés dans les bois canadiens. Le bois d'Ottawa profitera le plus du changement, car aux prix élevés d'à présent, le bois marchand doit acquitter un droit de \$3

à \$1 par mille pieds en or, et les rebuts (culls) de \$2 à \$2.50 par mille pieds. Dans d'autres parties du pays le coût des rebuts et bois de qualité inférieure en sera augmenté; un droit ne dépassant pas \$1 à \$1.50 par mille pieds, ayant jusqu'à présent été payé sur ces mêmes articles. De plus, à part le gain qu'il y aura à diminuer le coût de certaines qualités de bois, l'avantage d'être débarassé du trouble attaché à la perception des droits sera pour beaucoup dans le changement opéré et donnera sujet de se réjouir à ceux qui jusqu'à présent ont en le malheur d'entrer en collision avec les officiers du gouvernement.

Les prix demandés par les manufacturiers d'Ottawa empêcheront le bois de venir sur le marché de cette localité. A \$12 par mille pieds pour rebuts (culls) et \$19 par mille pieds pour bois marchand, avec le taux actuel de l'or et même un droit spécifique de \$2 par mille pieds en or et le fret, il ne reste aucune marge et à la moindre concession sur le marché d'Albany donnerait perte. D'après les apparences actuelles, les recettes de bois d'Ottawa seront peu considérables.

A Saginaw les prix n'ont subi presque aucun changement. Les ordres déjà donnés tiendront les moulins occupés jusqu'après le mois de juillet et auront l'effet de tenir le marché ferme. Une hausse de \$1.00 par mille pieds sur le fret des lacs et de 50 cts. sur celui des canaux aura l'effet d'augmenter le coût de certe qualité de bois. On a beaucoup de difficulté à se procurer des guelettes on barges pour amener le bois déteuu aux moulins, et scié de l'année dernière, et à moins d'un changement dans l'état actuel des choses, on devra s'attendre à des frets élevés et des arrivages tardifs. Les barges employées jusqu'à présent à transporter le bois, ont été affectées pour le transport de l'huile de Cleveland à Buffalo, et la plus grande partie des canal boats sont retenus pour le transport du grain. A part les difficultés occasionnées par les grèves, la difficulté de faire venir le bois, intéresse les marchands et doit les occuper autant que tout autre sujet. La grève a pris une tournure sérieuse, et à moins d'arrangement entre les intéressés, elle devra affecter les entreprises de bâtisses d'une manière matérielle. Les grèves une fois terminées, l'on pourra compter pendant la saison sur un commerce régulier et continu. Le peu de stock de bois dans le pays, la saison déjà avancée, le peu de temps qui reste pour manufacturer et expédier le bois, les difficultés à retenir le fret, sont autant d'indices qui ne peuvent manquer de maintenir les prix à un taux élevé.

Les fortes pluies des derniers dix jours ont favorisé la flottaison des billots, et la plus grande partie des scieries auront suffisamment de stock pour les occuper pour le reste de la saison. Une grande partie des billots ne se rendra pas aux scieries, et ainsi la crainte d'un surplus de stock se trouve éloignée.

Telles que comparées avec l'année dernière, les recettes sont de beaucoup moindres, les stocks en disponibilité moins considérables. Jamais l'approvisionnement n'a été aussi peu considérable dans ce district, qu'en ce moment, beaucoup de clos étant vides.

Les expéditions ont été peu nombreuses, par suite du manque d'assortiment. Les cours à la cloture sont comme suit:

Table with 2 columns: Description of wood and Price. Includes 'Pin clair par 1000 pieds', 'du quatrième', 'do choisi', and 'do bon pour boites'.

Large table listing various types of wood and their prices. Includes items like 'do commun', 'do lambrisage', 'do Madriers', 'do Planches', 'Epinette planches', 'Noyer noir', 'Bois blanc', 'Frêne bon', 'Chêne bon', 'Cerisier bon', 'Merisier par M', 'Hêtre', 'Tilleul', 'Noyertendre', 'Erable', 'Maronnier', 'Bardoux de pin', 'Lattes pruche', and 'do épinette et pin'.

ÉTAT DES VIGNES EN FRANCE.

On nous écrit de Cognac sous la date du 29 mai:

L'exposé que je vous ai fait dans ma dernière de 19 courant au sujet de la vigne est exact, très exact, et plus nous allons, plus on est forcé de reconnaître que la récolte des vignes, cette année, sera peu de chose. Nos vignes languissent et ponsent mal, il y a peu de bourgeons et encore ont-ils mauvaise mine, et il est fort à craindre qu'une grande partie n'écoule au moment de la floraison. Pour avoir une bonne demi vinée, il faudrait qu'il ne s'échappât pas une graine. Le temps semble bien se remettre un peu depuis trois ou quatre jours, mais les nuits sont toujours froides. De tous les points des Deux Charentes, les avis sont les mêmes au sujet de la vigne, elle est mauvaise partout. Cognac, paraît-il, a acheté beaucoup d'eau de vie depuis quinze jours et achète encore sans faire de bruit.

EXPORTATIONS DES FABRIQUES ANGLAISES AUX ÉTATS-UNIS.

L'état suivant des exportations des fabriques anglaises aux Etats-Unis pour les quatre mois écus le 30 avril, est pris du rapport de MM. DuFay & Cie., de Manchester.

Table with 4 columns: Year (1870, 1871, 1872) and various export categories like 'Cotonnades, verges', 'Draps, etc.', 'Marchandises tricottées', and 'Tapis, autres que ruges, verges'.

PRODUCTION DU TABAC AUX E.-UNIS.

Nous empruntons au Tobacco Leaf de New York, les détails suivants sur la production du tabac. Un tableau compilé d'après les retours du neuvième recensement, nous fait voir que la totalité du tabac récolté dans le pays est de 262,735,341 livres, et le rapport du Commissaire du Revenu pour l'Intérieur, nous montre un total de \$33,578,907 comme le montant de la taxe perçue sur le produit dans toutes ses formes de consommation, pour l'année fiscale échue le 30 juin 1871. La table suivante donne le produit de chaque Etat: Alabama 152,742 livres; Arizona 100; Arkansas 594,886; Californie 63,809; Colorado 890; Connecticut 8,328,798; Delaware 250; Florida 157,405; Georgia 228,596; Illinois 5,249,274; Indiana 9,325,362; Iowa 71,792; Kansas 23,241; Kentucky 105,305,809; Louisiane 15,541; Maine 15; Maryland 15,785,339; Massachusetts 7,312,885; Michigan 8,335; Minnesota 8,247; Mississippi 61,012; Missouri 13,320,433; Montana 600; Nebraska 5,938; Nevada 25; New Hampshire 155,334; New Jersey 40,871; New Mexico 8,587; New York 2,349,798; Caroline du Nord 11,550,087; Ohio 18,741,973; Oregon 3,847; Pensylvanie 3,467,539; Rhode Island 796; Caroline du Sud 31,805; Tennessee 21,465,457; Texas 59,706; Vermont 12,671; Virginie 37,086,364; Washington 1,982; Virginie occidentale 2,046,452; Wisconsin 960,213. Faisant un total de 262,735,341.

Ces chiffres sont dignes d'attirer l'attention, particulièrement celle des consommateurs, qui bien souvent n'ont aucune idée du degré immense de culture ou cette plante est arrivée. Pas moins de 600,000 personnes gagnent leur vie aujourd'hui par la culture de cet article de commerce.

VENTE PAR ENCAN

Aux magasins de MM. Chapman, Fraser & Tylee, Mercredi, 19 Juin 1872.

5 sacs clous de girofle 12c; 5 do gingembre de la Jamaïque 19c; 10 do de riz de Rangoon \$4.15 par 100 lbs; 5 caisses sagou 5½c; 5 do canelle 22½c; 20 btes chandelles sperma Belmont 22c; 10 do de 12 à la lb 22c; 20 douz. géliti de petite grandeur 95c; 20 do do moyenne grandeur \$1.37½; 1 bouquet moutarde Coleman pots de 4 lbs 16½c par lb; 2 eses do Wix \$2.50 par douz 4 lb; 10 btes écroues de citrons confits 34c; 25 do raisin Sultan 10½c par lb; 30 barils raisin de Corinthe 4½c par lb; 10 do prunes avariées 3c; 20 sacs amandes Tarragone 11c; 10 btes amandes écailées de Valence 18½c par lb; 10 do do Provence 18½; 5 do do 18½; 10 do do 17c; 5 sacs noix de Grenoble 7c; 20 btes savon de Castille 8½c par lb; 40 do vermicelle 11c; 40 do do 10c; 5 caisses macaroni 10c; 3 do do droit 10½c; 10 btes huile d'olive Baci galupi 4 bouteilles \$3.50; 6 caisses do Barton & Guestier \$6.00; 5 do huile de castor 12½c par lb; 2 do réglisse 15½c; 2 do do 15c; 3 do do 14c; 2 do do 14c; 2 do en cartons 13½c; 2 do do 13½c; 5 do do 11c; 5 sacs graine de chenevée 4½c par lb; 15 do do 3½c; 7 barils soufre en fleur 3c par lb; 4 do gingembre de la Jamaïque 17½c; 2 sacs piment 6½c par lb; 5 do poivre noir 15c; 10 do riz de Rangoon \$4.15; 2 caisses sagou 5½c par lb; 1 do canelle 21c; 5 do chenevée 10c; 2 bouquets moutarde de Coleman en pots de lbs 16½c par lb; 4 caisses ½ btes sardines à l'huile 25c; 5 de marinades de Wix \$1.90 38 barils raisin de Corinthe 3½c par lb; 18 do do 51c; 10 btes raisin muscat \$2.00; 20 do do \$1.90; 3 barils prunes avariées 3c; 10 do do 2c; 3 sacs amandes Tarragone 11c; 5 do do Sicile 9½c; 10 do do Haute Provence 9c; 15 do do Basse Provence 9½c; 5 do do 9c; 20 do do 8½c; 10 do Tarragone 10½c; 25 btes amandes écailées 17c; 10 sacs noix de Grenoble 7c; 5 do noisettes de Barcelone 6½c; 25 caisses écret Medoc \$2; 10 do do Barton & Guestier \$3.60; 20 do eau de vie de Henessey \$7.50; 25 do do Martell \$7.25; 10 do do Otard \$6.75; 154 barriques genièvre DeKuyper \$1.35 par gallon; 35 do do rouges \$6.10; 25 do do vertes \$3.10; 20 eses bleues do Houtman \$3.80; 25 do vertes do Kuyper \$3.15; 104 barriques genièvre Houtman \$1.25 par gallon; 2 tonnes rhum de Dommaran \$1.60; 25 btes savon de Castille 8½c; 10 do do jaune 4c; 104 barriques vin blanc Roussillon 65c par gallon; 10 do do rouge 70c; 10 do do Burgundy Port 65c; 2 barriques eau de vie de Henessey \$2.07½ par gallon.

PORT DE MONTREAL.

ETAT montrant la quantité et la valeur des principaux Articles importés et entres pour la consommation dans le Port de Montreal, durant le mois de Mai 1872, compare avec le mois de Mai 1871. (Spécialement préparé pour Le Négociant Canadien.)

Table with columns for 'ARTICLES', '1871', and '1872'. Sub-columns include 'Total des Importations', 'Entres pour consommation', 'Quant.', and 'Valeur'. Rows list various goods such as 'Acide Sulfurique', 'Droits SPECIQUES', 'DROITS SPECIQUES ET AD VALOREM', and 'Grand Total'.

Le Négociant Canadien

MONTRÉAL, JEUDI, 20 JUIN 1872.

AVIS.

Le Bureau d'administration du NÉGOCIANT CANADIEN a été transporté dans la bâtisse au coin des rues St. Paul et St. Nicholas. Entrée, No. 10, rue St. Nicolas.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES.

Les questions économiques occupent de jour en jour une place plus large et plus profonde dans les préoccupations du publiciste, du législateur et de l'homme d'état. En Europe, elles dominent toutes les autres, car on y voit le plus grand péril que la société actuelle ait jamais couru. Jusqu'à ces dernières années, l'Amérique, et le Canada surtout, avaient été à l'abri de ces préoccupations. Chacun vivait content et heureux du fruit de son travail. L'envie, la jalousie, l'amour du luxe, n'avaient que peu ou point d'empire sur notre population. Tout cela est bien changé maintenant, et dans ces derniers temps, nous avons eu des chocs nombreux et violents d'intérêts qui ont résulté en des grèves désastreuses.

Des intriguants venus de la république voisine et d'Angleterre, ont soufflé le feu de la discorde, enflammé la division et ravivé cette rivalité latente qui a toujours existé entre le capital et le travail, le patron et l'ouvrier.

Récemment encore, nous les avons vus à l'œuvre dans le Haut-Canada. Ils ont essayé d'embaucher les classes ouvrières, et de les engager dans une grève générale, dont le but était de faire réduire de 10 à 9 le nombre d'heures qui constituent un jour de travail.

Un certain nombre d'artisans se sont laissés entraîner, spécialement les typographes de Toronto qui se sont mis en grève. Qu'en est-il résulté? C'est que les ouvriers sont restés plusieurs semaines sans travailler, que ceux qui avaient des ressources les ont épuisées, que les principaux ateliers se sont pourras ailleurs, jusqu'en Angleterre, et qu'en ce moment de nombreux imprimeurs sont sur le pavé, victimes des menées d'étrangers sans scrupules, qui ne voient dans la misère des ouvriers qu'un moyen d'influence personnelle.

Dès le commencement, nous avons dit combien le mouvement commencé serait funeste aux classes industrielles et laborieuses, combien son succès serait fatal pour l'industrie canadienne.

Nous avons exprimé la pensée que ce n'était pas par des moyens de violence que l'on pouvait espérer de régler les difficultés qui surgissent nécessairement entre le capital et le travail. Leur valeur respective est déterminée par l'état de l'offre et de la demande, en sorte qu'il est impossible de les soumettre à une règle uniforme et inflexible. Nous avons dit aussi que c'était par une entente amicale et un débat loyal que les relations des patrons et des ouvriers pouvaient être établies sur une base durable et solide.

Nous sommes heureux de tomber d'accord sur tous les points en cette matière avec notre confrère du *Bulletin de New York*, qui est une autorité reconnue en affaires financières et commerciales.

Aux Etats-Unis, et à New York surtout, des grèves nombreuses ont éclaté pour obliger les patrons à réduire le nombre d'heures de dix à huit.

Notre distingué confrère prouve que cette prétention est absurde et qu'elle tendrait à détruire l'industrie américaine.

Si cela est vrai d'une industrie aussi efficacement protégée, qu'en serait-il donc de la nôtre qui ne l'est pas pour la peine?

Voici l'article du *Bulletin*:

"On a bien souvent parlé de la possibilité des révolutions pacifiques et légales, et nous avons, avec beaucoup d'autres, partagé la croyance que la liberté pleine et entière était la panacée à tous les maux de la société. L'application qui se fait, en ce moment, à New York, du droit pour les ouvriers de discuter librement leurs conditions d'existence et leurs contrats vis-à-vis des patrons, n'est pas de nature à encourager ceux qui ont foi dans la doctrine du *Laissez Faire*.

La situation des ouvriers aux Etats-Unis, depuis la fin de la guerre de la Sécession, n'est guère meilleure que celle des ouvriers d'Europe, car les charges de la nation sont pesantes, et si la dette publique s'atténue tous les jours, les impôts au moyen desquels le Trésor se crée des ressources suffisantes sont, pour ainsi dire, écrasants.

N'était la liberté dont jouissent les citoyens, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique et civil, les Etats-Unis, — au moins les grandes villes, — seraient loin de posséder le calme qui les met jusqu'ici à l'abri des mouvements révolutionnaires. Cette liberté a permis aux ouvriers de manifester à plusieurs reprises leur mécontentement, et d'obtenir quelques réformes partielles.

Mais aujourd'hui, la liberté semble tourner à l'abus, les réformes au radicalisme. Les meneurs du parti ouvrier s'autorisent d'une loi de la Législature de l'Etat de New York, loi dont le Congrès lui-même a, en partie, endossé l'esprit par un vote: C'est la loi des huit heures. Suivant cet acte législatif, huit heures sont considérées comme constituant une journée d'ouvrage rationnelle.

S'emparant de ce texte, les oracles de la révolution économique l'ont développé dans leurs meetings et dans la presse. Il faut, disent-ils, que les classes ouvrières cessent d'être courbées, comme des troupeaux d'esclaves, sur leur ouvrage quotidien. Deux heures de plus par jour, consacrées à la culture de leurs facultés ne peuvent que rendre les ouvriers plus intelligents et plus habiles; la société entière a tout à gagner à ce que les classes inférieures élèvent leur niveau moral et intellectuel, et fournissent des citoyens plus éclairés, de meilleurs chefs de famille.

Tout ceci est juste et bon, mais nous vivons dans un monde horriblement matériel, et il faut voir si les lois de la matière s'accordent avec les considérations d'un ordre plus élevé. Les classes ouvrières représentent, dans le fonctionnement social, la production et la partie la plus importante de la consommation.

Or, dans l'état actuel des choses, et pour longtemps encore, la production se fait par l'intermédiaire du capital, détenu par un nombre limité de personnes, qui le font valoir à leurs risques et périls et se paient de leur entremise sur la différence entre les frais de production et les prix de vente. C'est cette part que les ouvriers trouvent trop forte, et sur laquelle ils demandent que l'on prélève 20 p. cent. du prix actuel de la main-d'œuvre, pour le leur attribuer, car ils entendent que la journée, c'est-à-dire la quantité de production, soit réduite d'un cinquième, sans que leur salaire en soit affecté.

Co 20 p. c. arbitraire, nul d'entre eux ne s'est enquis s'il existait. Les législateurs eux-mêmes, gens cependant réputés sérieux et qui devraient être compétents, n'étant pas choisis, pour la plupart, dans la classe ouvrière, n'ont pas vu plus loin qu'une captation de la faveur populaire. Or, des recherches faites il y a quelques années avec soin, sur des données exactes, et basées sur des exploitations en pleine prospérité, nous ont amené à considérer comme le chiffre réel moyen des bénéfices nets de l'industrie: — 16 p. c. — Et, en tenant compte des pertes résul-

tant de crédits hâzardeux, cette moyenne se réduit à environ 11 p. c.

La situation des industriels est nette: ceux qui ont des contrats acceptent les exigences des ouvriers, au prix d'une ruine partielle; ceux qui travaillent pour le commerce libre, s'ils peuvent trouver écoulement pour leurs produits à un taux plus élevé, constituant une marge suffisante pour les faire vivre, pourront continuer, jusqu'au jour où la concurrence dans des conditions meilleures tuera leur industrie; mais si de aujourd'hui, le marché peut se pourvoir ailleurs de produits similaires, ces industriels se trouvent dans l'absolue nécessité ou de cesser leurs affaires, ou d'émigrer dans les Etats voisins.

Le mouvement a déjà commencé, et Jersey City, Hoboken, etc., vont s'accroître aux dépens de la métropole.

Nous avons remarqué avec intérêt que les chiffres opposés par M. M. Steinway aux réclamations de leurs ouvriers, confirment notre estimation des bénéfices nets de l'industrie. En effet, l'augmentation que ces messieurs devront faire subir à leurs produits, pour en retirer le même bénéfice, s'élève à 32 p. cent. ce qui montre bien que leurs bénéfices actuels se trouveraient absorbés, et au-delà, par une augmentation de 20 p. 100 sur la main-d'œuvre seule.

Mais il n'est difficile qui tienne: la campagne a été commencée pour une augmentation de 20 p. 100: les réformateurs ne s'arrêteront pas qu'ils ne les aient obtenus envers et contre tous. Nous aurions espéré, dès l'abord, que le mal resterait confiné dans l'état de New-York, mais les villes de l'intérieur commencent à se mêler au mouvement: les grèves se multiplient de toutes parts.

A peine voyons-nous un commencement d'organisation chez les industriels pour résister à l'envahissement. D'où vient donc cette faiblesse des capitalistes, alors qu'ils ont en mains de si puissants moyens pour tenir tête à leurs adversaires? Faut-il le dire? A l'époque où nous sommes, cette question des relations entre le capital et le travail est si peu connue, elle a été si peu étudiée et si peu définie, que nul ne connaît ni son droit, ni son pouvoir en pareille occurrence.

Le parti gréviste, qui n'était que ridicule en s'appuyant sur une loi absurde, probablement votée dans un moment de *flirtation* électorale, devient grotesque lorsqu'il invoque les axiomes de l'économie politique pour justifier ses prétentions.

Nous ne nous arrêterons pas aux menaces de quelques petits hommes qui essayent de se donner de l'importance en formulant les résolutions les plus sinistres. Espérons que le côté odieux de la Commune ne trouvera pas sur cette terre de liberté, les éléments d'une seconde édition.

Mais à quoi donc sert l'expérience? Il y a longtemps que les ouvriers font des grèves, et il y a longtemps aussi qu'ils devraient être désabusés sur l'efficacité de cet engin de guerre. Quand les classes laborieuses ont-elles jamais obtenu une augmentation qu'il ne leur ait fallu payer presque immédiatement, et quelque fois très-cher?

Les triomphes des premiers jours peuvent griser et aveugler les ouvriers dès l'abord; mais la rapidité même de leur progrès ne contribue qu'à abrégier la période d'illusions.

C'est le cas aujourd'hui à New York, où la gloire d'avoir fait baisser pavillon à l'orgueilleux capital empêche les ouvriers de voir que les produits qu'ils fabriquent pour le compte d'autrui, et dont ils sont eux-mêmes consommateurs, vont leur revenir sur le marché de détail, augmentés de tous les prélèvements des intermédiaires qui les leur transmettent.

L'argent, entre leurs mains, ne peut manquer de se déprécier, car, s'ils ont pouvoir sur les prix de la main-d'œuvre, toute influence sur le commerce leur échappe, et celui-ci n'oublie jamais de se dédommager de l'augmentation de sa propre consommation.

Il y a là un cercle vicieux d'où les ouvriers ne sortiront jamais, tant qu'ils prendront la fin pour le moyen. Une réduction du nombre d'heures de travail ne sera possible que le jour où, par suite d'une économie sur les frais de fabrication ou de transmission, une quantité moindre d'argent pourra acheter la même quantité de produits.

Ce n'est donc pas à augmenter leur salaire par des grèves sans rime ni raison, que les ou-

riers doivent tendre, mais bien à gagner le contrôle de la production, de façon que tous les progrès des inventions nouvelles et toutes les économies de l'échange direct leur soient appliquées. D'ici là, tout effort du genre de la campagne actuelle ne fera que les enfoncer plus profondément dans le borbier social d'où les politiciens sont incapables de les tirer.

Nous ne pouvons nous empêcher, en présence du peu de progrès réel accompli dans l'amélioration de la société, de nous demander si les capitalistes font preuve de beaucoup plus de bon sens que les ouvriers, en laissant ceux-ci abandonnés à l'influence sans rivale des orateurs de *bar-rooms* et de meetings. Il y a certainement une réforme à faire dans la situation respective des deux partis; mais, si les patrons refusent de s'abaisser jusqu'à étudier, de concert avec leurs employés, les moyens pratiques de calmer le malaise social, ils s'exposent volontairement à ce que leurs droits soient méconnus par les réclamants. L'exemple de la maison Steinway fera-t-il comprendre à tous ce que les deux partis ont à gagner à déjouer ensemble et contradictoirement les éléments de la statistique sociale, et à s'entendre sur le terrain des concessions?

Autant les patrons sont négligents, autant les ouvriers sont actifs; et, n'entendant jamais qu'un son, qu'une note constamment répétée avec toutes les variations et les fioritures possibles, par leurs meneurs, ces derniers finissent par s'exalter sur ces questions mal posées, mal comprises et mal digérées.

Faute de savoir mieux, ils ont volontiers recours à la grève, à la violence, mettant ainsi en danger la fortune privée, le bien public et leur propre existence, ainsi que celle de leurs familles.

Puisse au moins cet essai désastreux, — car la misère ne va pas tarder à frapper à bien des portes, — montrer à nos législateurs qu'un décret ne change pas les lois économiques, et aux populations ouvrières qu'il est bon d'étudier avec soin les réformes qui leur sont proposées, avant de s'embarquer dans l'exécution de projets chimériques.

Puisse-t-il aussi convaincre les patrons qu'ils ne gagnent rien à se renfermer dans leur abstentionnisme, alors qu'il leur conviendrait si bien d'éclairer les ouvriers sur leur vraie situation, sur la limite des concessions possibles, et de s'entendre, dans des conventions mi-parties, sur les moyens pratiques de faire cesser la guerre entre les deux éléments de la production.

LE THÉ ET LE CAFÉ.

Nous attirons l'attention du commerce sur la double annonce du département des douanes qui paraît dans une autre colonne. Il s'agit de la remise qui doit être faite des droits qui ont été payés sur le thé et le café.

Le commissaire donne avis que d'ici au 29 juin courant les boîtes originales de thé ou de café sur lesquelles les droits spécifiques auront été payés pourront être remises aux entrepôts de douanes et que les droits seront remboursés aux propriétaires. Ceux-ci ont aussi la liberté de remettre leurs marchandises aux divers bureaux du revenu de l'intérieur s'ils se trouvaient trop éloignés d'un port d'entrée. D'un autre côté M. le Commissaire a adressé les instructions suivantes aux divers percepteurs des douanes :

{ Département des Douanes.
Ottawa, 8 Juin 1872.

Monsieur.

J'ai à vous communiquer pour votre information et gouverner la résolution suivante adoptée par la chambre des communes :—

“ Qu'il est expédient que tous les droits de douane, soit spécifiques, soit *ad valorem*, maintenant payables sur le thé et le café importés en Canada soient abolis le et après le 1^{er} jour de juillet de la présente année 1872; pourvu que le thé et le café sur lesquels tels droits ont été payés pourront être entreposés et emmagasinés de nouveau en tout temps avant le vingt-neuvième jour de juin de la dite année, sous tels règlements (s'il en est) que le gouverneur en conseil pourra juger à propos de faire, et que lorsqu'ils seront ainsi

“ remis en entrepôt et emmagasinés de nouveau le montant du droit spécifique payé sur ce thé ou ce café sera remboursé au propriétaire sous forme de remise de droit par le collecteur de la douane au port où ils sont ainsi remis en entrepôt et emmagasinés ainsi de nouveau, ou par le receveur-général.”

Vous êtes requis de bien prendre garde que le droit spécifique seul doit être remis, et que le réemmagasinage doit avoir eu lieu avant le 29 juin courant, et que lors de la remise en douane de ces thé et café, et avant de rembourser les droits spécifiques payés, vous devrez vous assurer du poids et de la qualité de ces marchandises.

Tout thé ou café importé ou demeurant en douane au 1^{er} juillet prochain sera admis en franchise jusqu'à nouvel ordre émané de l'autorité compétente.

Je demeure,
Monsieur, etc.,
(Signé) R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Nous rappellerons au commerce les faits suivants qui ont bien leur importance :

1^o Le droit spécifique de 7 cts. par livre *seul* sera remboursé sur toute quantité de thé ou de café qui sera remis aux entrepôts de douane ou de revenu intérieur d'ici au 29 juin courant.

2^o Il n'est pas nécessaire de faire la preuve que ces produits ont été importés à telle ou telle date. Il suffit que les boîtes soient intactes et orientales.

En sorte que les marchands en détail qui se trouveraient propriétaires d'un certain nombre de boîtes de thé ou de café pourraient les faire remettre aux entrepôts et obtenir le remboursement d'une somme équivalente à 7 cts. par livre de la quantité qu'ils ont en main.

Après le premier juillet prochain, l'importation du thé et du café sera libre.

Il est probable pourtant qu'elle sera soumise à un droit de 10 p. 100 quand il viendra des Etats-Unis. Cette mesure a été prise pour servir de représailles à l'action du gouvernement américain, qui pour encourager sa marine et l'importation directe a imposé un droit de dix pour cent sur le thé et le café qui ne venaient pas du pays de provenance.

Voici la résolution qui autorise le gouvernement à imposer un tel droit :

“ Qu'il est expédient que tous les droits de douane, soit spécifiques, soit *ad valorem*, maintenant payables sur le thé et le café importés en Canada soient abolis le et après le 1^{er} juillet de la présente année 1872.
“ pourvu que si en aucun temps un droit de douane plus élevé était payable aux Etats-Unis d'Amérique sur le thé ou le café importés du Canada que sur le thé et le café importés de tout autre pays, alors le gouverneur en conseil pourra imposer sur le thé ou le café importé en Canada des Etats-Unis, un droit de douane égal à celui payable dans les Etats-Unis sur le thé ou le café importé du Canada.
“ Pourvu que le thé ou le café importé de tout pays autre que les Etats-Unis mais passant en entrepôt par les Etats-Unis, sera libre de droit.”

PROROGATION DU PARLEMENT.

Le parlement fédéral a été prorogé vendredi à 3 heures par Son Excellence le Gouverneur Général. Les bills suivants ont été sanctionnés.

Acte pour rappeler les droits sur le thé et le café;

Acte pour amender l'Acte concernant les Statuts du Canada;

Acte pour confirmer les arrangements intervenus entre la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc et la Cie Internationale des ponts et pour d'autres fins;

Acte pour éviter les doutes concernant le vol d'es-tampilles;

Acte pour amender l'Acte concernant les cautionnements des officiers civils du Canada;

Acte pour corriger une erreur matérielle à l'acte concernant les outrages malicieus à la propriété;

Acte pour pouvoir à la continuation et à l'extension de l'exploration géologique du Canada et pour le maintien d'un musée géologique;

Acte pour naturaliser Anson Greene Phelps Dodge;

Acte pour amender l'acte réglant l'émission des bons de la Puissance;

Acte concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le Parlement;

Acte concernant le service civil du Canada;

Acte pour demander l'acte d'incorporation de la Cie du Canal de vaisseaux de Caughnawaga;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cie du tunnel de la rivière Détroit, et pour autres fins;

Acte pour amender l'acte d'incorporation du fonds des Ministres, Veuves et Orphelins du Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Écosse;

Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation et de pêcheries du Canada et de Terre-Neuve.

Acte concernant le Traité de Washington 1871;

Acte pour indemniser les membres du Conseil Exécutif et autres pour des dépenses d'argent public sans la sanction du Parlement, occasionnées par l'envoi d'une force expéditionnaire à Manitoba en 1871;

Acte concernant la quarantaine;

Acte pour amender l'acte concernant les banques et affaires financières;

Acte concernant les compagnies de chemin de fer du Grand-Tronc et du Champlain;

Acte pour incorporer la Banque de l'Acadie;

Acte concernant la Banque d'Épargne de Toronto;

Acte pour amender l'Acte chap 47 des Statuts consolidés du Haut-Canada, intitulé l'Acte concernant les rivières et Cours d'Eaux;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cie d'assurance anglaise et américaine et les Actes subséquents concernant cette compagnie;

Acte pour incorporer la Cie d'Assurance de Marine Anchor.

Acte pour amender les chapitres 6 et 7 des Statuts de 1871 concernant les Banques d'épargne.

Acte pour incorporer la Compagnie de Télégraphe des mines d'argent de la Baie du Tonnerre;

Acte pour incorporer la compagnie de publication et d'impression du *Mail* (limitée);

Acte pour incorporer la compagnie d'équipement des chemins de fer Canadiens;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Assurance Mutuelle sur la vie du Canada;

Acte pour légaliser certains arrangements intervenus entre la cie de Grand-Tronc et la municipalité de la ville de Galt, et pour autres fins y mentionnées;

Acte pour légaliser et confirmer la location à la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, des lignes ferrées de la cie du chemin de fer d'extension du Nord.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cie du Prêt et d'Agence Canadienne et de Londres (limitée);

Acte pour permettre au Grand Occidental de continuer son extension et améliorer ses communications;

Acte pour incorporer la cie des aqueducs de la Puissance;

Acte pour incorporer la cie d'Assurance de marine intérieure et contre le feu;

Acte pour incorporer la Chambre du Commerce Ontario, de Ste. Catharine;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cie du Télégraph Canadienne et Européenne;

Acte pour incorporer la Banque de St. Jean;

Acte pour incorporer la Banque Maritime de la Puissance du Canada.

Acte pour incorporer la Banque d'Hamilton;
 Acte pour incorporer la Banque St. Laurent;
 Acte pour incorporer la Banque d'Echange du Canada;
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer frontière de Québec;
 Acte pour incorporer la cie d'assurance agricole du Canada.
 Acte pour incorporer la 'Chambre du Commerce de St. Jean';
 Acte pour incorporer la Chambre du Commerce de la ville de Lévis;
 Acte pour incorporer la société des missionnaires de l'Eglise Wesleyenne Méthodiste dans le Canada;
 Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de Sorel.
 Acte pour amender la loi relative aux marques frauduleuses du commerce;
 Acte pour pouvoir à la révision des listes de votants pour les élections à la Chambre des Communes dans un certain district de Comté de Victoria, N.-E.;
 Acte pour incorporer la cie du chemin de fer et Pont du Détroit;
 Acte pour incorporer la cie des Ponts et tunnel de chemin de fer de la Rivière Ste Claire;
 Acte pour incorporer la cie du Pont international du St. Laurent;
 Acte pour incorporer la Banque de Manitoba;
 Acte pour changer le nom de la Société permanente de construction du district de Montréal, en celui de cie de crédit et profits hypothécaires, et pour accorder certains pouvoirs à la dite société;
 Acte pour incorporer la Banque Supérieure du Canada;
 Acte pour incorporer l'association de la Halle aux Blés de Toronto;
 Acte pour diviser certains districts de votation, dans le comté d'Inverness, Province de la Nouvelle-Ecosse, et pouvoir à ce que d'autres listes électorales soient préparées;
 Acte concernant les ponts;
 Acte pour amender l'Acte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Ottawa.
 Acte pour faire disparaître tous les doutes relativement à l'Acte concernant les travaux publics du Canada;
 Acte concernant la navigation et les matelots, à la Nouvelle-Ecosse;
 Acte concernant la nomination et les pouvoirs des Commissaires et des Pilotes pour les Côtes et Havres du comté de Charlotte;
 Acte pour pouvoir à la nomination de Capitaines de Havre pour le port d'Halifax;
 Acte pour amender l'Acte 34 Victoria, chap. 3 concernant l'emprunt pour payer une certaine somme à la Cie de la Baie d'Hudson;
 Acte pour accorder certains pouvoirs additionnels à la cie du chemin de fer d'Ottawa Vaudreuil et Montréal;
 Acte pour incorporer la Cie de Garantie de la Puissance;
 Acte pour obliger les députés des législatures locales, où la double représentation n'est pas permise, de résigner leur siège avant de se porter candidat pour siéger au Parlement du Canada;
 Acte pour incorporer la 'Banque Ville-Maria';
 Acte pour incorporer la Cie d'améliorations du Canada;
 Acte pour amender l'Acte d'immigration de 1869;
 Acte pour incorporer la Cie d'Assurance du Canada contre les accidents;
 Acte pour incorporer la Cie de Navigation et d'expédition d'Ontario;
 Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la ville de Chatham;
 Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires;
 Acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien;
 Acte pour amender l'Acte du chemin de fer de St. François et Mégantic;
 Acte concernant les patentes pour les inventions;
 Acte pour incorporer la Cie Financière d'Halifax;
 Acte pour incorporer la Cie d'Assurance de Manitoba;

Acte pour incorporer les Sociétés de Secours pour l'Immigration;
 Acte pour réajuster la représentation à la Chambre des Communes;
 Acte pour incorporer la Cie du chemin de fer de Jonction de Manitoba;
 Acte pour incorporer la Cie du chemin de fer du Lac Supérieur et Winnipeg;
 Acte pour incorporer la Cie du chemin de fer du Nord-Ouest;
 Acte pour incorporer la Cie du chemin de fer central de Manitoba;
 Acte pour incorporer la Cie de chemin de fer du Lac Supérieur et Manitoba;
 Acte concernant la Banque Centrale du Nouveau-Brunswick;
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique de Québec;
 Acte pour incorporer la compagnie impériale de Prêt et Garantie;
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada;
 Acte pour incorporer la compagnie des Pont et Tunnel du Canada et New-York;
 Acte pour amender l'Acte 31 Victoria, Chap. 33;
 Acte pour expliquer et amender l'Acte du chemin de fer et Pont du Sault Ste. Marie;
 Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du Pont suspendu de Queens-town;
 Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie des canaux de vaisseaux d'Ontario et Erié;
 Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie d'Assurance Occidentale;
 Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Canada Central;
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des mines d'argent de la Baie du Tonnerre;
 Acte pour incorporer la compagnie du Pont de Jonction du Pacifique;
 Acte pour incorporer la compagnie de Navigation du Ganonoque et Wilsie;
 Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer inter-océanique du Canada;
 Acte pour amender l'Acte 32 et 33 Vict. chap. 8;
 Acte pour corriger la loi concernant les annonces des marchandises volées;
 Acte pour amender un autre Acte de la présente session, et pour autoriser le gouverneur en conseil à imposer un droit sur le thé et le café importés des Etats-Unis dans les circonstances mentionnées au dit acte;
 Acte pour amender la loi criminelle concernant les menaces de violence et les mauvais traitements;
 Acte concernant les unions commerciales;
 Acte pour étendre au port de Collingwood, les actes 32 et 33 Vict. chap. 40, et 33 Vict. ch. 20;
 Acte pour étendre à la Colombie Anglaise certaines lois concernant la navigation;
 Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour défrayer certaines dépenses du service civil pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1872 et le 30 juin 1873; et pour autres fins ayant rapport au service civil;
 Acte pour imposer les droits sur le tonnage et les frais de quai pour rencontrer les frais d'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent entre Québec et Montréal;
 Acte pour étendre à la Colombie Anglaise le tarif canadien des droits de douanes et d'accise et certains actes relatifs aux douanes etc., etc.
 Acte pour amender l'Acte concernant les droits d'auteurs;
 Acte pour incorporer la compagnie d'Anti-costi;
 Acte pour amender l'Acte provisoire des élections parlementaires de 1871;
 Acte concernant les terres publiques de la Puissance;
 Ici l'Orateur de la Chambre des Communes s'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants:
 Qu'il plaise à Votre Excellence,
 Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé:
 Acte pour accorder à Sa Majesté certaines

sommes d'argent requises pour défrayer certaines dépenses du service public, pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1872 et le 30 juin 1873.

Auquel bill je requiers la sanction de Votre Excellence.

L'assentiment royal est alors donné dans ces termes:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte cette marque de libéralité et sanctionne ce bill.

Voici le discours de clôture de Son Excellence:

Honorables Messieurs du Sénat.

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'éprouve beaucoup de satisfaction à vous relever des devoirs qui exigent votre présence en parlement, ce qui est sans doute préjudiciable à plusieurs d'entre vous à cette saison de l'année. Je vous remercie tous, en conséquence, pour le temps et l'attention que vous avez donnés à l'accomplissement de vos devoirs publics.

L'intérêt et l'importance des diverses questions que vous avez discutées et résolues, rendront cette session mémorable dans les annales de ce pays. L'adoption des articles du Traité de Washington qui concernent les intérêts canadiens, a démontré clairement que vous êtes déterminés à partager la fortune de l'Angleterre. Les généreuses dispositions que l'on a fait voir au milieu des circonstances difficiles de cette époque, ont ajouté beaucoup à l'honorable position du Canada à l'égard de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Le vaste projet de construire un chemin de fer jusqu'aux rivages du Pacifique, projet dont vous avez examiné avec tant de soin toutes les conditions, ouvrira à l'Angleterre une voie nouvelle vers l'Orient, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, et rapportera, je n'en ai aucun doute, d'immenses bénéfices à la Puissance en lui facilitant un commerce général, augmentant la valeur des terres publiques, aidant à leur colonisation et resserrant les liens qui unissent les provinces-sœurs par des voies plus aisées et plus rapides, que multiplieront les communications.

Bien peu de ceux qui n'ont pas examiné ce sujet, peuvent avoir une idée suffisante de l'étendue des avantages économiques attachés à la possession de grandes rivières navigables comme le St. Laurent et ses tributaires. Ces dépenses que vous avez approuvées pour leurs améliorations ainsi que pour les canaux, sont un sûr placement. Ces sommes vous seront promptement et amplement remboursées par une forte augmentation du commerce, qui suivra toutes les voies qui lui seront ouvertes, puisqu'il sera attiré par la grande quantité de productions qu'il vous sera alors plus facile d'échanger avec vos voisins de l'Ouest.

Il est satisfaisant de voir que le revenu soit tellement prospère qu'il vous permette d'augmenter le progrès du pays en commençant la construction de ces grands travaux sans délai et avec confiance.

M.M. de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie pour les subsides que vous lui avez si libéralement accordés.

Je vous félicite cordialement de l'état prospère du revenu, et aussi de ce qu'il vous ait été possible par le rappel des droits sur le thé et le café, de diminuer les charges du peuple.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes,

L'adresse que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer à l'occasion de mon départ m'a été extrêmement agréable. Je puis vous assurer que je me rappellerai avec gratitude, tout le temps de ma vie, les expressions de votre respect et de votre estime.

J'ai observé avec un profond intérêt, en ma qualité officielle, les procédures de vos sessions, et aussi par d'autres voies je me suis rendu compte des vœux et des désirs du Parlement et du Peuple en Canada; et je désire ardemment qu'entre eux et le peuple de l'Angleterre la bonne intelligence qui existe maintenant puisse régner entre les générations qui suivront.

Il me reste maintenant à vous dire adieu, ému par les pensées qu'éveille ce mot (adieu) par le souvenir de la courtoisie dont vous avez toujours fait preuve à mon égard et de l'assistance efficace qui j'ai reçue de vous, et aussi rempli des souhaits les plus ardents pour la prospérité de la Puissance, à laquelle je me réjouis de penser que mon humble nom a été joint par un lien honorable pendant plus de trois ans.

LE PORT DE MONTREAL.

Le bill suivant qui intéresse le commerce du Port de Montréal a été adopté par le Parlement à sa dernière session :

BILL.

Acte pour imposer des droits de tonnage et de quaiage pour faire face au coût de l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Pour rembourser un fonds consolidé de revenu la somme votée par le parlement durant la présente session, pour être employée, sous la surintendance du département des travaux publics, à l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, entre Québec et Montréal, une Somme aussi égale que possible à l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, de la somme ainsi votée, et un pour cent en sus, à l'effet de former un fonds d'amortissement pour payer la dite somme, sera prélevée,—une moitié, au moyen de droits de tonnage sur les navires de mer entrant dans le ou sortant du havre de Montréal, venant de ou allant à des ports au-delà des limites de la Puissance du Canada, et d'un tirant d'eau de seize pieds ou plus, et pour chaque fois qu'ils entreront dans le dit havre ou qu'ils en sortiront,—et l'autre moitié, au moyen de l'addition d'un égal pourcentage sur tous les droits de quaiage maintenant payables sur les marchandises débarquées, embarquées ou déposées dans le dit havre;—et ces droits de tonnage et pourcentage seront fixés de temps à autre par le gouverneur en conseil, et prélevés et perçus par les commissaires du havre, avec l'aide du percepteur des douanes, de la même manière avec les droits de tonnage et de quaiage maintenant payables, et seront payés de temps à autre par les commissaires, au receveur-général, pour les fins susdites.

2. Les droits de tonnage et les droits additionnels de quaiage mentionnés dans la section précédente, seront prélevés depuis et après le premier jour de janvier prochain et non auparavant.

GREVE DES BLANCHISSEUSES.

Nous empruntons au *London News* le fait suivant, qui certainement est un signe des temps où nous vivons. Hier le crieur de la ville de Leamington faisait dans les rues de ce charmant séjour, où se rend chaque année ce qu'il y a de plus *fashionable*, l'annonce suivante: "Oyez, oyez, oyez; ceci est pour donner avis à toutes les maîtresses blanchisseuses, qu'à une assemblée tenue en plein air dans la ville de Leamington par les dames de la cuvette, il a été résolu que, le et après le 1er juin, aucune blanchisseuse ne travaillera à moins de 1s. 6d. par jour, avec pension et la bière comprises. Par ordre des dames de la cuvette. Dieu saure la Reine."

NOUVELLES DES COTES DU PACIFIQUE

Malgré les derniers froids, la récolte de vin en Californie excédera certainement le montant de 8,000,000 de gallons de vin à part l'eau de vie. Les rapports partiels des cotiseurs nous montre que la valeur de la propriété dans cet Etat est de plus de \$600,000,000.

SYNDICS OFFICIELS.
On verra par nos colonnes d'annonces qu'on demande des soumissions pour la place de syndic officiel dans les comtés de Soulanges et St. Hyacinthe, ainsi qu'à Montréal.

OMISSION.
Omis dans le manifeste du "Prudentia":
Gaucher & Telmosse, 100 caisses, 15 futs.

BULLETIN FINANCIER.

RAPPORT HEBDOMADAIRE DU MARCHE DES FONDS DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, 19 Juin, 1872.

	BANQUES.	Dép. d'ém. 6 m.	Cotisant à
\$200	Banque de Montréal	225	à 226½
\$150	" Amérique B. du N.	141	—
\$100	" de la Cité	31	—
50	" du Peuple	310	111½
50	" Molson	4	114
50	" Ontario	4	105 107½
100	" de Toronto	4	207½ 212
100	" Québec	3	112 114½
50	" Nationale	4	112 —
50	" Jacques-Cartier	4	110 113
100	" des Marchands	4	125½ 126½
50	" des Canton de l'Est.	4	— —
40	" Royale Canadienne	4	104½ 105½
100	" Union	4	90 —
50	" des Artisans	3	120½ 130½
50	" Commerce	4	29 45
50	" Dominion	—	114 —
100	" Metropolitan	—	— —

CHEMINS DE FER.

\$100	Grand Tronc	—	—
100	Atlantique & St. Laurent	—	—
200	Great Western	3	—
\$200	Champlain & St. Laurent	28	29½

DIVERS.

40	Telegraphe de Montréal	5	207 à 210
10	" du Peuple	—	118 122½
40	Compagnie du Gaz de Montréal	4	204 208
50	Chemin de fer Urbain	8	300 310
100	Compagnie du Richelieu	10	182½ 183
100	" Navigation Intérieurs	5	— —
100	" des Elevateurs	8	— —
100	" de Verre du Canada	—	— —
400	Bourse des Marchands	3	90 100
50	Société de Construction Permanente du Dist. de Montréal	44	— —
50	Société de Construction Per. Canada	5	124½ 127½

MINES, ETC.

20	Cia Minière de Montréal	—	\$1.00 \$2.00
5	" de Cuivre de la B. Huron	15	20 45
5	" " et d'Argent du Lac Huron	—	— —
100	" de Charbon Intercol.	—	75 85
50	" de Tourbe du Canada	—	— —

OBLIGATIONS, DEBENTURES, Etc.

Fonds de la Puissance, 6 p. c.	—	à 100
Bons " 6 p. c.	—	100
Debentures du Gouvernement, 6 p. c. str.	—	—
" " 5 p. c. ct.	95½	95½
" " 5 p. c. str.	—	—
" " 5 p. c. ct.	—	—
Droits Seigneuriaux, 6 p. c.	—	—
Debentures de Champlain & St. L., 6 p. c.	98	98
" " 8 p. c.	98	100
" " Cité de Montréal, 7 p. c.	98	110
" " 6 p. c.	96½	98
Obligations de Montréal, 6 p. c.	96½	98
Aqueduc " 6 p. c.	96½	98
Havre " 8 p. c.	—	—
" " 7 p. c.	—	—
" " 6½ p. c.	—	104
" " 6 p. c.	—	—
Obligations de la ville de Québec, 6 p. c.	—	—
" " du havre " 8 p. c.	—	—
" " " 7 p. c.	—	—
" " de la ville de Toronto, 6 p. c.	—	—
Debentures des Comtés, 6 p. c.	—	—

CHANGE.

De Banque sur Londres, 60 jours	109½	109½
Privée " "	107½	108
Banque " New York	10½	108
Privée " "	11	do
Traite en or " pair	—	—
Or à New York	111½	113½

BURNETT & THOMSON,
61 Rue St. François-Xavier.

PRIX COURANTS
DU
MARCHÉ DE MONTRÉAL

Denrées Coloniales, Produits Européens et Asiatiques, Produits Chimiques, &c., &c.

Les prix cotés sont ceux des importateurs, par forte quantité. Les acheteurs en petite quantité ne doivent pas s'attendre à acheter aux prix cotés, mais à payer une légère avance pour couvrir les frais d'emmagasinage, charroyage, assurance, &c., &c. Les prix sont sujets aux fluctuations du marché.

CAFÉ VERT—

	par lb.	\$ c.	Nominal.
Rio, ordinaire	—	—	—
" bon	—	—	—
" choix	—	—	—
St. Domingue	—	—	—
Costa Rica	—	—	—
Jamaïque	—	—	—
Laguayra	—	—	—
Maraibo	—	—	—
Ceylan	—	—	—
Java	—	—	—
Mocha	—	30	35

CHOCOLAT—

Epis & Cio	—	40
Fry	—	25
Ménier	—	45
—	—	50
CHOCORÉE	—	20
—	—	37½
Barry	—	10½
Taylor	—	10½

CHANDELLE—

Spermacétique de Belmont	—	22	à 24
Paraffine	—	27½	28
Fragrise	—	23½	25

CIRAGES—

Day & Martin, bout.	—	2 80	à 3 00
" j. bout.	—	1 60	1 75
Americien, No. 1	—	21	25
" No. 2	—	29	30
" No. 3	—	37½	40

CIGARES—

Allemands	—	12 00	à 17 00
Havana	—	30 00	60 00
Cheroot de Manille	—	22 50	26 00

DROGUES & TEINTURES—

Alun	—	2 00	à 2 25
Arrowroot	—	20	35
Acide Muratique	—	5	5½
Acide Oxalique	—	30	32½
Acide Sulfurique	—	31	5
Borax	—	25	27
Bi Carbonate de Soude, par baril de 112 lbs.	—	5 30	5 40
Bois de Campêche	—	2 25	2 50
Bois de Nicaragua	—	25	30
Crème de Tartre, cristaux	—	28	30
Do " moultée	—	25	30
Composée	—	1 00	1 25
Chlorure de Chaux	—	4 00	4 25
Campbro	—	45	50
Cochenille	—	75	95
Extrait de Bois de Campêche	—	104	—
Do. lbs.	—	123	—
Do. ½ lbs.	—	13	—
Do. ¼ lbs.	—	14	—
Garance	—	18½	15
Indigo de Madras	—	85	1 00
Do. Manille	—	75	90
Gomme Arabique, lera	—	35	40
Do. 2nde	—	30	35
Do. Copale	—	12	15
Do. Shellac	—	35	45
Senné	—	20	30
Sel Epson	—	5	4
Soufre en Fleur	—	2	3
Do. Canon	—	2	3
Sel de Soude	—	100 lbs.	2 25 2 50
Salpêtre	—	par baril.	10 50 11 00
Vitriol Bleu	—	par lb.	6 7

ÉPICES—

Cannelle	—	25	à 30
Clous de Girofle	—	15	16
Gingembre d'Afrique	—	12½	14
Do. Jamaïque	—	19	21
Maïs	—	1 60	1 70
Muscade	—	80	1 00
Moutarde de Wix	—	17½	20
Do. do. bout.	—	4 40	4 50
Do. do. ½ do.	—	2 60	2 75
Do. de Taylor	—	17	20
Do. Keen	—	17	20
Do. Culman	—	17	20
Do. François	—	2 00	2 25
Piment	—	par lb.	7 8
Poivre noir	—	15½	16
Do. blanc	—	30	32½
Do. de Cayenne	—	15	17

EMPOIS—

Satin de Berger, ½ lb.	—	par lb.	11½ à 13½
Do. do. ¼ lb.	—	—	—
Do. do. 1 lb.	—	—	—
Do. de Riz, ½ lb.	—	—	11 12
Do. do. 1 lb.	—	—	—
Do. do. 1 lb.	—	—	16 17

FRUITS—

Amandes du Languedoc	—	par lb.	13 à 14
Do. Jourdain	—	—	16 17
Do. Provenç.	—	—	10½ 11½
Do. Princes	—	—	18 20
Do. Taragon	—	—	12½ 13
Do. Sicils	—	—	11½ 12
Dattes	—	—	7 8
Figues de Smyrne	—	—	12½ 15
Do. Malaga	—	—	7 8

Noix de Bresil	7	8
Do. Grenoble	7 1/2	8 1/2
Do. Cahors	7	7 1/2
Do. Bordeaux	8	8 1/2
Noisettes de Sicile	8	8 1/2
Do. Barcelono	8	8 1/2
Prunes d'Ente. par bocal	55	1 25
Do. de Turquie. par lb.	6	7
Raisins sur couche. par boîte	1 80	1 90
Do. do. do. do.	1 00	1 10
Do. do. do. do.	Manquent.	
Do. London Layers. par boîte	2 75	3 00
Do. Soleil	3 00	7 1/2
Do. Corinthe. par lb.	63	7 1/2
Do. Valence	63	3 00
Fruits au Sirop. par douz.	2 50	3 00
Do. à l'Eau de Vie.	3 00	4 00
HUILE D'OLIVE—		
Bacigalupi, gout. par caisse	2 80	3 00
Do. do. do.	3 25	3 50
Barton & Guestier, bout.	7 50	8 00
Do. do. do.	8 50	9 00
Puget	2 80	3 00
Lo. do. do.	3 25	3 50
Possel	3 25	3 00
Do. do. do.	3 25	3 50
Do. do. do.	4 00	4 25
Pigniol	3 00	3 25
Do. do. do.	3 30	3 40
Do. on fûts	1 05	1 20
MELASSE—		
Barbade. par gallon.	35	à 36
Centrifuge	19	21
Cuba	24	25
Demerara	35	36
Moscovado	28	30
Nouvelle Orléans	Manque	
Porto Rico	35	37 1/2
Terrée	20	21
MARINADES—		
Cross et Blackwell. par douz.	2 60	à 2 70
Joyce	1 90	2 00
Thin.	1 90	2 00
Pigott	Manque	
PATES—		
Vermicelle de Couppin d'Aix par lb.	12	à 12 1/2
Do. Bordeaux	12 1/2	13
Macaroni de Couppin d'Aix.	11 1/2	12
Do. Bordeaux	12	12 1/2
Sagou.	5	6
Tapioca.	7 1/2	12
RIZ—		
Do Patna. par 100 lbs.	Manque.	
Rangoon	4 20	à 4 40
Aracan	4 40	à 4 50
SAVON—		
De Castille. par lb.	8 1/2	à 9
Brown Windsor	14	18
Liverpool	3 1/2	4
SUCRES—		
Centrifuge. par lb.	9 1/2	à 9 1/2
Moscovado	9	9 1/2
Do Cuba	9 1/2	9 1/2
Demerara	Manque	
Porto Rico	9 1/2	10
Raffiné Ecosais.	10	10 1/2
" Anglais blanc.	11 1/2	11 1/2
" en morceaux.	12 1/2	12 1/2
SEL—		
Grès de Liverpool. par sac	65	à 67 1/2
Fin	72 1/2	75
Factory Filled.	1 55	1 40
Fin de Table. par douz.	1 25	1 30
d'Hyères. par minot	Manque	
THE—		
Gunpowder	Nominal.	
Extra fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
IMÉRIAL—		
Extra fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
YONG HYSO—		
Extra fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
HYSO—		
Extra fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
JAPONAIS—		
Extra fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
TWANKAY—		
Bon ordinaire à bon. par lb.		
Commun à bon.		
SOPCHONO AND CO GOU—		
Ext. a fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
QOLONG—		
Ext. a fin à choix. par lb.		
Bon ordinaire à bon.		
Commun à bon.		
VINAIGRE—		
Do Bordeaux. par gallon.	35	à 37 1/2
Marsaille	32 1/2	35
Malt	37 1/2	40
Bohman. par demi-gallon.	2 20	2 25
T BAC. manufacturé par quantité de 25 boîtes on 50 de b. ites en douane—		
Fancy bright	par lb.	0 48
Bright	par lb.	0 30
Mahogany	par lb.	0 17 1/2
Bright	par lb.	0 17
Neir, à chiquer, sucré	par lb.	0 17 1/2

Marin	0 17 1/2	0 19 1/2
Victoria	0 17 1/2	0 19 1/2
Petit favori	0 17 1/2	0 19 1/2
Diamant	0 10 1/2	0 18 1/2
Prince de Galles, No. 1 et 2	0 14 1/2	0 15
No. 2 1/2, 3 et 4.		
DIVERS—		
Bien de Cooney, billes. par lb.	14	à 17
Do. do. boutons.	5 1/2	6
Do. Victoria Laundry.	12 1/2	13
Briques de Bath.	2 1/2	3 0
Bouteilles Française à vin, p. grosse.	Manquent.	
Do. Anlaise à bière.	6 25	6 50
Do. Champagne do.	Nominal.	
Do. Anglaise à porter.	6 00	6 25
Anis. par lb.	12 1/2	13
Bouchons à Bière. par grosse.	25	35
Do. à Soda.	35	40
Do. à Vin.	65	1 00
Colle forte Anglaise. par lb.	15	17
Ficelle de couleur.	22 1/2	30

Alcalis, Comestibles et Produits de la Ferme, &c.

ALCALIS—		
Potasse, lere. par 100 lbs.	7 25	à 8 00
" 2nde.	6 60	0 00
Perlasse, lere.	9 85	0 00
" 2nde.	9 00	
COMESTIBLES—		
Beurre, choix. par lb.	17	à 19
" ordinaire	14	16
" inférieur.	11	12
" Kamouraska	9	10
Bacon	Manque	
Epaules	Manque	
Beuf, Mess. par Tierce	19 00	19 25
" Prime Mess.	14 00	15 01
Fromage, bon. par lb.	12 1/2	13
" ordinaire	11 1/2	12
Jambon, vnt.	7	7 1/2
" fumé	11	12
Lard, Mess. par quart.	15 00	15 25
" Mess mince	13 75	14 00
" Prime Mess.	Nominal.	
" Extra Prime.	Nominal.	
Saindoux. par lb.	10	10 1/2
FARINES—Par quart de 100 lbs.		
Supérieure extra	Nominal.	
Extra	7 00	7 10
Fancy	6 85	6 90
Do Blé de l'Ouest	Nominal.	
" Canada	6 25	6 35
Canal Welland	Nominal.	
Forté pour Boulanger	6 60	6 75
Superfine No. 2.	5 90	6 00
Fine	5 40	5 50
Middling	4 75	4 80
Pollard	3 75	4 25
Farine en poche par 100 lbs.	3 20	3 25
D'Avoine	Nominal.	
GRAINS—		
Blé de Prin. par 60 lbs.	Nominal.	
" Blanc d'hiver		
" Rouge D'Hyver		
" Milwaukee, No. 1.		
" No. 2.		
" Chicago, No. 1.		
" No. 2.		
Orge. par 48 lbs.	45	50
Pois. par 60 lbs.	85	90
Avoine. par 32 lbs.	32	35
Mais. par 56 lbs.	Nominal.	
Graine de Lin. par 60 lbs.		
do Mil. par 45 lbs.		
do Trèfle. par		

Productions et Manufacture Indigenes.		
Anis. par lb.	0 12 1/2	0 13
Allumettes Fady. par caisse.	4 40	5 00
Becket. par	4 25	4 50
Béique. par	4 25	4 50
Bains en lait. No. 0.	3 40	3 50
" No. 1.	3 05	3 20
" No. 2.	2 80	2 95
" No. 3.	2 55	2 70
" en cordes, No. 1.	1 95	2 05
" No. 2.	2 45	2 55
" No. 3.	2 10	2 20
" Hurl.	1 70	1 80
" No. 0.	3 95	4 10
" No. 1.	2 55	2 70
" No. 2.	1 90	2 05
Biscuits à la Reine. par lb.	0 15	0 15
" au Vin.	0 09	0 09
" Suérés.	0 7 1/2	0 08 1/2
" Pie-Nic.	0 7 1/2	0 12 1/2
" Mèls.	0 15	0 15
Brosses à plancher. par douz.	1 00	2 50
" à soulier.	0 60	1 50
" à mine.	1 00	1 50
Ciro blanc-be. par douz.	0 60	0 65
" jaune.	0 25	0 28
Cirage, No. 1. par grosse.	2 50	2 50
" No. 2.	3 10	3 10
Chandelle Paraffine blanche. par lb.	25	à 27 1/2
" colorée.	10 1/2	11
" Suif.	10 1/2	11
Ci-aros (tabac de la Havane) par 1000	27 50	35 00
Cable à licou. par lb.	12 1/2	15
" merlins.	12 1/2	15
" gre lns.	12 1/2	15
Cordes, 48 pieds. par douz.	1	1 20
" 60	1	1 60
" 72	1	1 70
" 100	1	2 40

Empois, blanc. par lb.	8 1/2	8 1/2
" demi-bleu.	8 1/2	8 1/2
" bleu.	8 1/2	8 1/2
" satin.	10 1/2	11
" Bie d'Indo.	10 1/2	11
Epingles en bois. par boîte.	90	1 20
Huile de Loup-marin (nouveau procédé)	70	à 75
" par gallon.	67 1/2	70
" blanche.	67 1/2	70
" paille.	62 1/2	65
" brute.	Manque.	
" Baleine brute.		
" M. ruo.	55	57 1/2
" Lin ruo.	75	77 1/2
" bouillie.	80	82 1/2
Houblon. par lb.	15	15
Laveuse en bois. par douz.	1 90	2 10
" zinc.	2 00	2 20
Mastique. par 100 lbs.	3 50	3 75
Mine de Plomb, Domo. par grosse.	2 00	2 50
Pipes.	90	1 20
Poudre Allemande. par 2 douz. lbs.	—	2 00
" " " 5 oz.	—	—
" " " 3 oz.	—	—
Poudre, Cook's Favorite.	70	2 25
" Cook's Friend.	5 oz.	—
" " " 16 oz.	—	2 40
Petrole. par gallon.	0 32 1/2	0 35
Papier à enveloppe petit granitéur.	par minno.	0 25
Savon commun. par boîte 60 lbs.	—	1 40
" brun ordinaire. par lb.	—	0 01 1/2
" marque de la couronne.	0 05	0 05 1/2
" blanc.	0 04 1/2	0 05 1/2
" toilette.	0 30	0 75
Sel de Guderich. par quart.	1 25	1 40
Seaux, 2 cerclés.	2 25	2 10
" " "	2 25	2 25
Sirop, Standard. per gallon.	Manque.	
" Golden.	0 48	0 50
" Miel.	—	0 35
" Ambre.	0 7 1/2	0 80
Sucre jaune, No. 2.		
" No. 2 1/2.		
" No. 3.		
Secon échantillon.		
Sucre blanc raffiné A.	par lb.	0 12 1/2
" cassé.	—	0 13 1/2
" en poudre.	—	0 13 1/2
" pour confiseur.	—	0 14

Vins et Spiritueux.

BIERE—		
Allsopp, bouteilles. par douz.	2 40	à 60
" "	1 50	2 70
Bass, bouteilles.	2 45	3 00
" "	1 60	75
Jeffrey, bouteilles.	2 45	2 60
" "	1 60	1 75
W. Younger & Cie, bouteilles.	2 40	2 60
" "	1 50	60
EAU DE VIE—		
Giraud Frère. par gallon.	1 75	1 90
" cisno.	6 50	7 00
Chaloupin. par gallon.	2 10	2 25
" cisno.	7 00	12 00
Biscuit, Dubouché & Cie., p. gallon.	2 00	2 10
" cisno.	6 01	6 25
Hennessy & Cie. par gallon.	2 10	2 25
" cisno.	7 70	8 00
Martell. par gallon.	2 10	2 25
" cisno.	7 75	8 00
Jules Robin & Cie. par gallon.	2 00	2 20
" asse.	7 00	7 50
Sazerac, Desforges & Cie., p. gallon.	1 90	2 00
" cisno.	6 50	7 00
Coran & Cie. par gallon.	Manque.	
" cisno.	6 00	6 50
Pinet, Castillon & Cie. par gal on.	2 00	2 10
" cisno.	7 00	7 50
Central Vineyard Proprietors.	par gallon.	2 00
Old Vineyard Proprietors	2 00	2 10
Renault. par gallon.	2 00	2 10
" cisno.	7 0	7 75
Gerin. par gallon.	1 90	2 40
" cisno.	6 50	10 60
GENIEVRE—		
Boll & Dunlop. par gallon.	1 30	1 35
Dekuyper	1 35	1 40
Houtman	1 25	1 30
Henneker	1 25	1 30
Key Brand	1 30	1 30
Beuker	1 25	1 35
Lincoln	1 30	1 32 1/2
Cisnoes Rouges—		
Boll & Dunlop. par caisso.	6 20	6 00
Dekuyper	6 50	6 75
Houtman	6 00	6 25
Henneker	6 15	6 50
Key Brand	6 00	6 75
Beuker	6 00	6 25
Lincoln	Manque.	
Cisnoes Vertes—		
Boll & Dunlop	3 25	à 3 40
Dekuyper	3 35	3 50
Houtman	3 30	3 30
Henneker	3 20	3 30
Key Brand	3 20	3 40
Beuker	3 30	3 40
Cisnoes Jaunes—		
Houtman	6 75	7 00
Cisnoes Bleues—		
Houtman	4 00	4 25
OLD TOM—		
Bouth. par cisnoe.	5 75	à 6 00
Bernard	5 25	5 50
Flett	4 50	4 75
RUM—		
Jama'que. par gallon.	1 90	à 2 10
Demarara	1 70	1 80
Cuba.	1 60	1 70

Vente par Encan.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

VENTE PAR ENCHERE
DE
THEES, FRUITS, RIZ,

ET D'UN
ASSORTIMENT GÉNÉRAL

DE
PRODUITS

FRANÇAIS ET ANGLAIS,
A NOS MAGASINS,
Mercredi, 3 Juillet.

Vente à DEUX heures P.M.

JOHN LEEMING & CIE.,
Encanteurs.

VILLENEUVE & LACAILLE

IMPORTATEURS

DE VINS NATURELS

POUR SERVIR À

SAINTE SACRIFICE DE LA MESSE

Spécialement autorisés par l'Evêché de Montréal

CERTIFICATS.

Evêché de La Rochelle, le 7 mars 1872.

Sur la foi de renseignements sérieux, émanant de personnes graves, l'atteste que Monsieur Grin, négociant en vins à St. Jean d'Angely, département de la Charente Inférieure, expédie des vins naturels (vinum de vite) achetés dans la contrée qui en produit beaucoup et que les vins au départ sont puis de tout mélange capables d'en altérer la substance.

La Rochelle, le 7 mars 1872.

G. VILLET, V.-G.

Le soussigné, Chanoine Honoraire pro-secrétaire du Evêché de Poitiers, à l'honneur de recommander Monsieur CONSTANT FINET, au bienveillant accueil de MM. les ecclésiastiques du Canada. M. Constant Finet représente M. Gerin, négociant de St. Jean d'Angely, qui a obtenu de l'Evêché de La Rochelle un certificat constatant la pureté absolue de ses vins: il mérite d'une entière confiance pour tous les produits qu'il est chargé de présenter et de vendre, et le clergé canadien ne devra point se repentir de ses relations avec lui.

Poitiers, 2 mai 1872

I. ROBINEAU,
C. H. Pro-sec.

Vidimus et recognovimus Pictovis 2 mai 1872.

LAMOTACLE, V. G.

Le vin mentionné dans la présente lettre, étant certifié vin pur par l'autorité ecclésiastique de La Rochelle, MM. Villeneuve & Lacaille, marchands de Montréal, sont autorisés à le vendre pour qu'il puisse servir au St. Sacrifice de la Messe.

Evêché de Montréal, le 30 avril 1872.

A. F. TRUTEAU, Vic.-Gen.

MM. Villeneuve & Lacaille auront constamment en magasin une quantité de vins naturels, et désirent attirer l'attention spéciale de Messieurs les Curés et des Fabriques sur les certificats ci-dessus.

Les certificats sus-mentionnés, constatant l'origine et la pureté de mes vins, s'étendent également sur mes produits Cognac, *nouveau, rare et vieux*, exclusivement distillés sous ma direction à Roumagnolo (entre St. Jean d'Angely et Cognac) avec du vin et sans autre liquide.

C'est en raison de cette distillation primitive qu'ils doivent la haute réputation qu'ils ont acquise depuis leur apparition sur le marché canadien, dont Ovide Ste. Marie est seul chargé du placement dans ce pays.

E. GERIN.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

APRÈS LE 26 JUIN PROCHAIN, LES ÉMIGRANTS seront envoyés au Fort Garry au tarif suivant:

TORONTO AU FORT WILLIAM.
Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12, \$2.50, 150 lbs. bagage sans frais. Bagage extra, 35 centimes par 100 lbs.

FORT WILLIAM AU FORT GARRY.
Émigrants, \$15; Enfants au-dessous de 12 ans, \$8, 150 lbs. bagage particulier, sans frais. Bagage extra, \$2 par cent lbs. (On ne peut prendre de chevaux, bœufs, fourgons, ou lourds instruments aratoires.)

MANIÈRE DE VOYAGER.

Par Chemin de Fer, de Toronto à Collingwood ou Sarnia.
Par Vapeur, de Collingwood ou Sarnia à Fort William.

45 milles en voitures du Fort William au Lac Shebandowan.
310 milles de navigation interrompue en bateaux non-convertis, du Lac Shebandowan à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

85 milles en chars ou wagons de l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry.

Entre le Fort William et le Fort Garry, on s'occupera des tenes à élever pour la commodité des émigrants, lorsqu'il y aura portage. Les passagers devront se pourvoir contre le besoin. Néanmoins on fournira des provisions au prix coûtant au Lac Shebandowan, Fort Francis et à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

BILLETS POUR LE FORT GARRY VIA FORT WILLIAM.

On peut se procurer des billets à Toronto, aux Stations des Chemins de Fer Nord, Grand Occidental et Grand Tronc.

Les émigrants sont priés de prendre avis que les bagages sont limités à 150 lbs., poids voulu pour les portages, et ce bagage ne doit pas excéder 450 livres pour chaque émigrant.

Après le 1er Août prochain, sur la Route de la Rivière Rouge, on pourra se charger du transport des articles les plus lourds.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 30 Mai 1872.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,
OTTAWA, 20 juin, 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre: 12 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Chemins de Fer du Canada Central

DE
BROCKVILLE ET D'OTTAWA.



Grande Route à voie large conduisant à Ottawa.

LE ET APRÈS LUNDI, LE 6 MAI COURANT les convois partiront comme suit:

DE BROCKVILLE

EXPRESS à 8.00 A.M., arrivant à Ottawa à 1.00 P.M., et à Sand Point à 1.20 P.M.

TRAIN DE LA MALLE à 4.00 P.M., arrivant à Sand Point à 9.30 P.M.

EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P.M., en connexion avec l'Express du jour du Grand Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P.M.

D'OTTAWA.

EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A.M., arrivant à Brockville à 1.40 P.M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MALLE à 4.20 P.M., arrivant à Brockville à 9.35 P.M.

ARRIVANT À SAND POINT

à 1.20 P.M. et à 9.30 P.M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A.M., 11.40 A.M., et à 3.30 P.M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth sont connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O. Transbordements faits avec diligence. PAS DE TRANSBORDEMENTS LORSQUE LES CHARS SONT CHARGÉS AU COMPLET POUR UNE STATION SPÉCIALE.

H. ABBOTT,
Directeur.

Brockville, 4 Mai 1872.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 21 Septembre 1871.

Distribuées. MALLES. J-és.és.

A. M.	P. M.	ONTARIO.	A. M.	P. M.
8 et 11		Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00	6.45
8 et 11		Province d'Ontario, (a)	7.00	6.45
	6.30	Rivière Ottawa par route.	6.00	

QUEBEC.

5.00		Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur.....	6.00	
		Québec, p. chemin de fer.....		
8.00		Townships, C.F.T. Riv. Arthabaska et Riv. du Loup.....	7.00	
	2.00	St. Rémi et Hemmingford.....	2.00	
8.11	2.00	St. Hyacinthe et Sherbrooke.....	6.00	1.00
		Do St. Jean et Rouse's Pt. Shefford et la jonction du chemin de fer Vt.....	2.15	

MALLES LOCALES.

11.00		Beauharnois (route).....	6.00	
11.00		Chambly (aussi à A.M.) et St. Césaire.....		1.30
11.00		Contrecoeur, Varonnes et Verchères.....		1.30
11.00		Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30	
10.01	5.45	Hanthingdon.....	6.00	2.00
9.30	2.00	Lachine.....	6.00	2.00
10.00		St. Lambert.....		2.00
9.30	2.15	La Prairie.....	10.00	2.00
11.00		Longueuil.....	6.00	1.30
	5.15	N. Glasgow et St. Récollet.....	7.00	3.00
8.30	5.00	Terrebonne et St. Vincent.....	8.20	5.00
		Pointe St. Charles, St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.....	7.00	
	1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00	
	2.30	St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00	2.00
8.10		Trois-Rivières par la Riv. Nord.....		1.30

PROV. MARITIME.

		N.-Brunswick et Isle P.E.	7.00	
		Halifax, N.-E.	7.00	

Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatifs à partir du 2 Juin.

ETATS-UNIS.

8.00		Boston et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, excepté le Maine.....	8.00	2.30
8.10		New-York et les Etats du Sud.....		2.30
8.00		Island Pond, Portland et le Maine.....	12.30	8.7
8.11		Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00	6.45

INDES OCCIDENTALES.

Lettres, etc., payés d'avance via N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les aumalles:
Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les Jedis P. M.
Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE.

		Par la ligne Canadienne... Vendredi	7.00	
		Par la ligne W. & G. via New-York... Lundi	2.30	

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 5.45 à 8.30 p.m.

(b) do. ouverts jusqu'à 1.35 p.m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 16.00 A.M., 1.00, 6.00 et 9.00 P.M.

Le Dimanche à 9.00 p.m.

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL,

ARTHABASKAVILLE.

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

Huiles et Peintures.

LYMANS, CLARE & CIE.
ÉTABLIS EN 1803.
MANUFACTUREURS D'HUILE DE LIN,
PEINTURES ET MASTIC.
IMPORTATEURS DE DROGUES ÉTRANGERES,
PEINTURES ET COULEURS.
HUILES ET BOIS DE TEINTURES.
382, 384 et 386, St. Paul Street.
Montréal.

JOHN McARTHUR & SON,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'HUILES,
PEINTURES SÉCHES ET À
L'HUILE, VERNIS, VITRES,
PRODUITS CHIMIQUES,
Marchandises de Marine, Teintures, &c.,
18 Rue Lemoine.
MONTREAL.

R. C. JAMIESON & CIE.,
MANUFACTURIERS DE VERNIS et D'IMI-
TATION DE LAQUE DE CHINE.
IMPORTATEURS
D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-
REBENTINES, etc., etc.
No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean,
MONTREAL.



ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES.
HUILES, VITRES, PINEAUX, VITRES COLORÉES et de
Miroirs Tapisserie, Huile de Charbon, Lampes, etc.,
des plus considérables et admirables choisis.
VENTES EN GROS ET EN DÉTAIL.
Veuillez rendre une visite à mon Etablissement,
311 et 313 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
L. N. DENIS.

Huile de Pétrole.

**COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES
ET DE MINES (Limitee)**
Bureau principal: 22 MINING LANE, LONDRES,
ANGLETERRE.
TRADE MARK.



**RAFFINERIE DE PÉTROLE (STANDARD
PETROLIA), ONTARIO.**
D. CAMPBELL, AGENT.
13 Halle aux Blés,
MONTREAL.

ROBERT B. MURRAY,
MARCHAND EN GROS DE PÉTROLE RAFFINÉ,
D'HUILES LUBRIQUES, BEN-
ZOLE, GOUDRON, etc.,
36 Rue Lemoine, MONTREAL.
Toujours en magasin toutes les meilleures marques
d'Huiles de Charbon.
Le plus haut prix payé pour les barils vides.

ADOLPHE GERMAIN,
AVOCAT,
SOREL, District de Richelieu.
M. GERMAIN se charge de toutes collections et d'affaires
légales dans le district de Richelieu.

Pharmaciens.

LE
VERDICT DU PEUPLE
LA MACHINE A COUDRE
DE
GARDNER.

Est reconnue par les meilleurs juges du pays, pour
être la meilleure Machine à point noué pour
Fauille et pour les Manufactures, qui ait été
présentée au public.

Ces MACHINES ont obtenu les prix suivants en
compétition avec les meilleures Machines de ce
pays:—

Liste de Prix pour 1871.
Premier prix à Toronto.—Premier prix à Londres, à
l'Exposition du Great Western—Premier prix à
Guelph, à l'Exposition du Great Central—Premier
prix à Ste. Catharine, Comté de Lincoln—Premier
prix à Chatham, Comté de Kent—Premier prix à
Waterloo, Comté de Waterloo—Premier prix à
Orangeville, Comté de Simcoe—Premier prix à
Mono, Comté de Peel—Premier prix à Caledon,
Comté de Simcoe—Premier prix à Welland, Comté
de Welland—Premier prix à Otterville, Comté
d'Oxford—Second prix à l'Exposition Provinciale
de Kingston, et Duplo à Hamilton, et diverses
autres Expositions de Comté.

Cette Machine peut ourler, border, broder, faire des
rempis, piquer, rebattre, et eudre toutes les Etoffes
de puis les plus légères jusqu'aux cairs les plus épais.
PRIX: \$32, garantie pour 5 ans.

Ces Machines sont également vendues par
paiements mensuels.

W. N. LLOYD,
Agent pour Montréal et les environs.
431,—Rue Notre-Dame,—431,
[COIN DE LA RUE DOLLARD.]

On demande des AGENTS pour les Comtés
des environs de Montréal.

LE SOTHÉRION
PAPIER PULMONAIRE ANTI-ASTHMATIQUE.

DIPLOMÉ.
Préparé par le Dr. POURTIER, de la Faculté
de Paris.

CE NOUVEAU REMÈDE, résultat de longues
recherches et d'expériences multipliées est
souverain contre les maladies des voies respiratoires,
ces affections cruelles et terribles considérées jusqu'à
ce jour comme incurables.
Depuis qu'il a commencé d'être en usage, des cures
rapides dans des cas désespérés ont été obtenus, et
un nombre considérable de certificats sont venus
attester son efficacité; aussi chaque jour il prend une
plus grande extension et bientôt il sera universellement
connu.

Ce remède agit dans les maladies anciennes comme
dans les maladies nouvelles; son administration est
des plus simples et exempte de tout incon vénient.
Il guérit Asthme, Consoupt ion, Bronchite, Toux
nerveuse, Grippe, Coqueluche, Irritations de Poitrine
et de Gorge, Insomnie, Palpitations de Cœur, Fai-
blesse de Constitution.

On peut donc à l'aide de ce remède incomparable
dissiper l'acécès le plus rebelle en huit ou dix minutes,
et arriver, en continuant d'en faire usage, à la guéri-
son des maladies chroniques.

Le Sothérior, Papier Pulmonaire Anti-Asthmatique
se vend par paquets de 25 feuilles. Prix \$1.00.
On expédie contre remboursement ou contre un
mandat sur la poste.

N. B. Le Sothérior, Papier Pulmonaire Asth-
matique étant breveté, toute contrefaçon sera pour-
suvée suivant la loi.

Dépôt Général.—Pour la France, No. 14 rue de
Castiglione, Paris; pour le Canada, chez le Dr.
POURTIER, Chirurgien Dentiste, 15 rue St. Jean,
Quebec.

Agents, pour la Puissance du Canada,
EVANS, MERCER & CO.,
Montréal.

Graines.

Les Marchands de la Campagne

Sont priés de ne pas oublier la
PHARMACIE PICAULT & FILS
dans leurs achats du Printemps. Tous les articles
sont de qualité supérieure et à des
PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

AUSSÍ
GRAINES DE CHAMPS, DE JARDINS et de
FLEURS toutes fraîches.
PICAULT & FILS,
PHARMACIENS CHIMISTES,
75, Rue Notre-Dame.

Importateurs de denrées coloniales.

J. HUDON & CIE.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
de
DENRÉES COLONIALES, VINS, SPIRITUEUX
et COMESTIBLES.
Agents pour la célèbre Eau-de-Vie GIRAUD FRÈRE.
246, RUE ST. PAUL, et
199 et 201 DE COMMISSAIRES,
MONTREAL, P.Q.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.
IMPORTATEURS DE
VINS, SPIRITUEUX, ÉPICERIES,
MARCHANDS DE
FARINE, LARD, SAINDOUX, etc.
274 et 281, Rue Des Commissaires,
MONTREAL.

GAUCHER & TELMOSSÉ,
IMPORTATEURS DE
DENRÉES COLONIALES,
VINS ET SPIRITUEUX,
MARCHANDS DE
FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS
No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,
MONTREAL.
G. G. GAUCHER. L. W. TELMOSSÉ.

SENECAL, CADIEUX & FILIATRAULT.
IMPORTATEURS,
MARCHANDS D'ÉPICERIES,
VINS, LIQUEURS, et
PROVISIONS
278, RUE ST. PAUL, et
225 et 227, DES COMMISSAIRES,
MONTREAL, P.Q.

DESMARTEAU & CIE.
IMPORTATEURS DE
VINS, LIQUEURS,
ÉPICERIES, etc., EN GROS
231 et 233 RUE DES COMMISSAIRES,
MONTREAL.

C. MELANÇON.
MARCHAND-ÉPICIER,
191 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

**LA MEILLEURE POUDDRE A BOULANGER
QUI EXISTE.**



Est la seule originale et authentique.
ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS.
Vendue par tous les Epiciers.

Fabricants de Chaussures.

N. VALOIS & CIE.,
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES, EN GROS,
26 ET 28 PLACE JACQUES CARTIER,
MONTREAL.
NARCISSE VALOIS. JUDÉ VALOIS.

G. BOIVIN,
FABRICANT DE CHAUSSURES
EN GROS
No. 300 Rue St. Paul, MONTREAL,
Vend à meilleur marché, pour argent comptant, que
partout ailleurs.
Une visite de la part de messieurs les mar-
chands est respectueusement sollicitée dans notre
intérêt mutuel.

L. N. A. RITCHOT
MARCHAND TAILLEUR
184, Rue Notre-Dame, 184
MONTREAL.

Assurances.

UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES. ANGLETERRE.—Capital, 25 Millions Stg.—Déposé en Canada, \$150,000.
FEU.—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et Usines et leurs contenus.
VIE.—Garantie parfaite et taux raisonnable.
Marques caractéristiques—Economie dans l'administration et bonus libéraux.
 Voir exemples dans le prospectus.

MORLAND, WATSON & CIE.,
 Agents Généraux pour le Canada.

FRED. COLE, Secrétaire.
 A. TELLIER, Sous-Agent.
 Bureaux—355 & 357 Rue St. Paul.

ETAT FINANCIER
 DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
ANDES,

25 Octobre 18 1.

Argent en mains, à la banque et en transit	\$286 031.43
Bonds des Etats-Unis, Etat, Ville et Comté, valeur actuelle	\$396,073.34
Bonds du chemin de fer, valeur actuelle	8,300 00
Prêts collatéraux	93,500.00
Intérêts accumulés	45,000.00
Prémiers hypothèques	607,196.53
Billets recevables	9,317.66
Comptes courants primes et balances entre les mains des agents	38,046.50
Montant des actionnaires par cotisation	500,000.00
Total de l'actif	\$2,078,148.46

PERTES DE CHICAGO.
 \$850,000
 EN COURS DE REGLEMENT.

J. B. BENNETT.
 Président.

N. P. HARRINGTON, Agent,
 25 Rue St. Jacques.

4 Novembre.

W. A. CAMPBELL & CIE.
 IMPORTATEURS

MARCHANDS EN GROS

CAFES, EPICES, &c.

24, RUE ST. SACREMENT

CANADA COFFEE & SPICE STEAM MILLS

525 et 526, RUE LAGAUCHETIERE

MONTREAL.

LE BULLETIN DE NEW YORK

JOURNAL FINANCIER, COMMERCIAL
 ET D'EMIGRATION

PARAIT TOUS LES LUNDIS.

ABONNEMENT POUR LE CANADA:

Tu an.....\$8.00
 Six mois..... 4.50

Les communications relatives au journal et les remises de valeurs devront être adressées au Directeur du Bulletin de New York, 48 Broad Street, ou au Bureau du *Négociant Canadien*, bâties de la Gazette Montréal.

Marchands de Farines.

BOYER, HUDON & CIE.,
 Successeurs de LOUIS BOYER & CIE.,

MARCHANDS DE GRAINS ET FARINES, PROVISIONS et EPICERIES.
 L. ALPHONSE BOYER.
 FRED. HUDON.
 CHARLES BOYER. MONTREAL.

HOSPICE LABELLE & CIE.,

MARCHANDS DE FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,
 No. 10, Rue du Port, MONTREAL.

KIRKWOOD & MORE,

MARCHANDS DE CEREALES, FARINES, POISSONS, et HUILES de POISSON.
 26 Rue des Enfants Trouvés, MONTREAL.

Ferronnerie et Quincaillerie.

C. H. LETOURNEUX,

IMPORTATEUR de FERRONNERIE, QUINCAILLERIE, COUPELLERIE, &c., &c.
 261 à 265 Rue St. Paul, (coin de la ruelle Vaudreuil) MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BEYVEAU, Importateur de FERRONNERIES et Fabricant de FERBLANTERIES, ENSEIGNE de L'EGUINE et au CADENAS. Nos. 193 et 195 Rue St. Paul, MONTREAL. Assortiment complet d'Huiles, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vernis de toutes grandeurs, etc.—Aussi: POELES DOUBLES à un ou deux fourneaux, POELES DE CUISINE à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

ETABLI EN 1860.



J. T. Le TOURNEUX,

IMPORTATEUR DE

PEINTURES DE TOUTES COULEURS
 HUILES, VERNIS,
 VERRES A VITRES, MASTIC,
 LAMPES, PINCEAUX,
 CHEMINEES, ETOUPE,
 COLTAR, &c., &c.

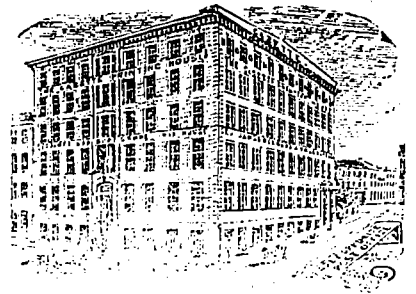
VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR
 TAILLEES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRE, &c.

Seul agent pour la Puissance du Canada de la Graisse Patentée de Dossors pour Essieux.

No. 250, Rue St. Paul, Montreal,

Enseigne de la Lampo, Pinceau et Baril de Peinture.



FONDÉE EN 1775.

"THE GAZETTE,"

MONTREAL.

Edition quotidienne \$5.00 par année; édition hebdomadaire \$1.00 par année.

Ce journal occupe le premier rang parmi les journaux du Canada, et se distingue par, Ses articles de fonds hors ligne. Ses rapports commerciaux les plus complets. Ses dépêches télégraphiques les plus récentes. Ses nouvelles du jour les plus intéressantes. Ses comptes-rendus légaux les plus exacts. La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES

il est infiniment supérieur à tout autre papier-nouvelles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la translation de l'établissement de l'Imprimerie de la Gazette à ces vastes et magnifiques bâties sur la rue St. François-Xavier, qui occupent tout l'espace entre les rues Craig et Fortification s'étendant à 100 pieds en arrière de la rue St. François-Xavier, fournissant ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'impression de livres et d'ouvrages de quelque nature qu'ils soient.

ON EXECUTE A CET ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissements,
- Affiches,
- Cartes d'affaires,
- Etiquettes, Chèques,
- Journaux,
- Catalogues,
- Blancs d'Avocats,
- Têtes de lettres et de comptes,
- Circulaires,
- Blancs de Billets Promissoires,
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blancs de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- &c. &c.

et toute autre description d'impressions pour assurance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE COMPAGNIES A VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans la Province qui possède les machines nécessaires à l'impression de billets de Chemins de fer et de Bateaux à Vapeur en coupous.

Elle comprend deux machines d'Edmonson pour l'impression des billets et une presse à coupon, avec laquelle on imprime et numérote consécutivement par la même opération.

On régle à ordre livres blancs avec ou sans entêtes d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par lettre ou télégraphe, sont exécutées avec ponctualité et livrées par maille, poste, ou express.

Les propriétaires de la Gazette en appellent avec confiance aux marchands et au public en général pour une partie de leur patronage pour l'impression de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montreal, 12 Octobre, 1871.